Nations Unies S/PV.4478



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4478e séance

Mardi 26 février 2002, à 17 h 15
New York

Président :	M. Aguilar Zinser	(Mexique)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Latona
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 20 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/184)

Lettres identiques datées du 20 février 2002, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/182)

02-26230 (F)

La séance est ouverte à 17 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 20 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/184)

Lettres identiques datées du 20 février 2002, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/182)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, du Bangladesh, du Brésil, du Canada, du Chili, de Cuba, de l'Égypte, de l'Espagne, de l'Inde, de l'Irak, du Japon, de la Jordanie, de la Malaisie, du Maroc, du Pakistan, de la République islamique d'Iran, de la Tunisie, de la Turquie et de l'Ukraine, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à la décision adoptée lors de la 4474e séance, j'invite le représentant d'Israël à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Jacob (Israël) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision adoptée lors de la 4474e séance, j'invite le représentant du Yémen à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Ashtal (Yémen) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Baali (Algérie); M. Cappagli (Argentine), M. Dauth (Australie), M. Chowdhury (Bangladesh), M. Fonseca (Brésil), M. Heinbecker (Canada), M. Valdés (Chili), M. Rodríguez Parilla (Cuba), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Sharma (Inde), M. Fadaifard (République islamique d'Iran), M. Al-Kadhe (Iraq), M. Yoshikawa (Japon), M. Al-Hadidi (Jordanie), M. Hasmy (Malaisie), M. Bennouna (Maroc), M. Ahmad (Pakistan), M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Arias (Espagne), M. Mejdoub (Tunisie), M. Cengizer (Turquie) et M. Kuchinsky (Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je tiens à signaler au Conseil que j'ai reçu du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre en date du 21 février 2002 qui se lit comme suit :

> « En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. »

À d'autres occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes des Nations Unies pour examiner des questions qui figuraient à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil invite, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à la décision prise lors de la 4474e séance, j'invite le Chargé d'affaires par intérim de la Mission d'observation permanente de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Cette séance a été convoquée conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables. À cet égard, je rappelle

que dans la déclaration que j'ai faite en ma qualité de Président du Conseil de sécurité à la 4474e séance, qui a eu lieu le 21 février 2002, j'ai signalé que les membres du Conseil tiendraient un débat le plus rapidement possible à la lumière de la déclaration du Secrétaire général et qu'ils présenteraient de nouvelles initiatives.

Compte tenu de la longue liste d'orateurs, je prie instamment tous les orateurs de limiter leur intervention à cinq minutes au plus afin d'utiliser de manière efficace le temps dont dispose le Conseil. Je suis sûr que je peux compter sur leur compréhension et leur coopération.

Je vais maintenant donner la parole au Chargé d'affaires par intérim de la Mission d'observation permanente de la Palestine.

M. Jilani (Palestine) (*parle en arabe*) : Nous tenons à vous exprimer, ainsi qu'aux membres du Conseil, toute notre gratitude, et à vous remercier d'avoir répondu immédiatement à notre demande de convoquer une séance urgente du Conseil de sécurité pour examiner la situation grave dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de la déclaration qu'il a faite devant le Conseil, de ses efforts inlassables et de son engagement inébranlable pour ramener les parties à la table des négociations et mettre un terme à la détérioration tragique de la situation.

Cette réponse immédiate du Conseil est une reconnaissance de la situation extrêmement dangereuse dans la région et de la détérioration continue des relations israélo-palestiniennes, ainsi que de l'escalade continue de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne et ses dirigeants. Cette grave situation menace de faire basculer la région dans la confrontation et la guerre totales.

La situation dans le territoire palestinien occupé ne cessant de se dégrader et le nombre de morts et les destructions ne cessant d'augmenter du fait des assauts continus des forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne, il appartient à la communauté internationale de faire face à cette crise dangereuse. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités pour le maintien de la paix et de la sécurité et prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette grave situation.

Sur les instructions du Premier Ministre Sharon, les forces d'occupation israéliennes ont intensifié leur campagne militaire meurtrière contre le peuple palestinien et les institutions palestiniennes. Rien que ces jours-ci, les forces d'occupation israéliennes ont tué plus de 50 Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, et ont infligé des dégâts considérables aux biens palestiniens publics et privés. Il s'est agi d'attaques sur les bâtiments officiels du Président Yasser Arafat à Gaza et à Ramallah, et de la destruction de plusieurs locaux de police et de sécurité, et de stations de radio et de télévision palestiniennes. En même temps, les forces d'occupation israéliennes ont lancé des raids répétés contre des villes palestiniennes et des camps de réfugiés fortement peuplés. Ces raids et ces attaques ont fait de nombreux morts et blessés parmi les civils palestiniens, dont beaucoup ont été déracinés de leur foyer il y a plus de 50 ans et vivent sous l'occupation israélienne depuis près de 35 ans.

Depuis le 28 septembre 2000, le peuple palestinien souffre de violations flagrantes de ses droits fondamentaux définis par le droit humanitaire international et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis plus de 16 mois, les Palestiniens sont victimes de crimes de guerre continus et systématiques et du terrorisme d'État perpétrés par les forces d'occupation israéliennes.

Ces crimes comprennent le meurtre de plus de 900 Palestiniens, dont de nombreux enfants, et des blessures à des dizaines de milliers de personnes, dont beaucoup rendues infirmes à vie par la gravité de leurs blessures. Les forces d'occupation israéliennes ont également commis des exécutions extrajudiciaires; détruit des maisons, des immeubles, des champs cultivés, des routes et d'autres infrastructures, confisqué davantage de terres pour des activités de peuplement et démoli de nombreuses installations économiques. Parallèlement, le Gouvernement israélien a ordonné le resserrement du siège militaire et des restrictions à la liberté de circulation des personnes et des biens palestiniens dans leur ensemble, ce qui a pratiquement divisé le territoire palestinien occupé en de nombreux centres de détention, tout en continuant le siège militaire contre le Président Arafat et l'ensemble de la population palestinienne, qui dépasse 3 millions.

La semaine dernière, le Président Arafat a réitéré l'appel qu'il avait lancé en décembre en faveur d'un arrêt immédiat et total de toutes les violences. Le même jour, dans un discours au peuple israélien,

M. Sharon déclarait son intention de continuer et d'intensifier les attaques meurtrières contre le peuple palestinien et son Autorité nationale en recourant à toutes les armes aériennes, terrestres et maritimes d'Israël et en poursuivant sa politique d'exécutions extrajudiciaires.

En plus de tout cela, M. Sharon a décidé de créer ce qu'il appelle des zones tampons autour des villes et des villages palestiniens, pour en faire des bantoustans et des centres de détention collectifs. Il a aussi décidé de construire un mur pour séparer la partie orientale et la partie occidentale de Jérusalem, en vue d'isoler complètement la Jérusalem arabe et d'imposer un siège complet à partir du nord, du sud, de l'est et de l'ouest. Toutes ces politiques et pratiques illégales sont extrêmement dangereuses et ont pour but de casser la détermination du peuple palestinien, de l'humilier et de détruire son identité nationale. M. Sharon et son gouvernement sont entièrement responsables de ces actes, ainsi que de leurs conséquences et répercussions dangereuses.

Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration faite par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, que nous considérons comme une prémisse importante de notre discussion. Nous espérons en être inspirés et aller de l'avant, afin que ressorte de cette séance une action qui sera approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil et qui pourra contribuer activement à calmer le jeu et à ramener les parties à la table des négociations. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a exprimé la grave préoccupation de la communauté internationale, ainsi que sa conviction que la situation est parvenue au bord de l'abîme et menace de plonger la région tout entière dans la guerre. Nous partageons sa préoccupation et nous soutenons son analyse du problème ainsi que le mécanisme permettant de le régler.

Dans sa déclaration, le Secrétaire général a également exprimé ce que nous estimons être un consensus international, à savoir le fait qu'il n'y a pas de solution militaire ou de sécurité au conflit israélo-palestinien, et qu'il n'y a pas d'autre choix qu'une solution politique découlant d'un processus de négociation. Il y a aussi un consensus international voulant que l'essentiel des solutions repose sur le règlement des trois problèmes clefs mentionnés par le Secrétaire général : l'occupation par Israël de territoires arabes et palestiniens, le manque de sécurité et les privations économiques. Ces problèmes sont reliés entre eux et doivent être traités d'une façon coordonnée. Le Secrétaire général a mis en garde contre le danger de tenter de traiter de la question de la sécurité isolément, sans tenir compte des questions politiques, surtout de la question de la terre et des problèmes socioéconomiques. Si l'on ne traite pas de façon appropriée toutes ces questions ensemble, il en résultera une situation qui sera pire que celle qui prévaut actuellement.

Il convient de répéter ici que M. Sharon n'a jamais caché son opposition à un règlement final et qu'il a imposé la condition des sept journées de calme, donnant ainsi à ceux qui sont opposés au processus de paix toutes les occasions de faire obstacle à tout effort déployé pour apaiser la situation et à un retour aux négociations. Cette condition est imposée à la partie palestinienne, alors qu'en même temps les forces d'occupation continuent de commettre des assassinats extrajudiciaires et d'agresser le peuple palestinien ainsi que l'Autorité palestinienne et ses installations de sécurité. La partie israélienne fait tout cela dans le but de faire échouer toute tentative de mettre en oeuvre les recommandations Mitchell et d'achever le processus de négociation, et en particulier pour éviter d'avoir à appliquer un gel des activités d'implantation de colonies de peuplement.

En même temps, les tentatives de M. Sharon d'enterrer les recommandations Mitchell ne signifient pas que la communauté internationale doit les considérer comme lettre morte avant qu'une autre solution acceptée et réalisable soit trouvée. Sinon, la communauté internationale risque une fois de plus de paraître impuissante lorsqu'il s'agit d'obliger Israël à mettre en oeuvre ce qu'il a accepté et s'est engagé à mettre en oeuvre. L'alternative, c'est qu'Israël tout seul décide ce qui peut et ne peut pas être accepté, et quand et comment ce qu'il a accepté doit être mis en oeuvre, le cas échéant. C'est véritablement une situation déprimante.

Malgré le pessimisme concernant la recherche d'une solution au conflit au Moyen-Orient et le durcissement des positions tant de la partie israélienne que palestinienne, les deux parties sont de plus en plus convaincues que les préalables au règlement du conflit ne diffèrent pas beaucoup que l'on trouve une solution maintenant, dans un an ou dans 10 ans. C'est la même solution sur laquelle l'ensemble du processus de paix au Moyen-Orient est fondé, telle qu'elle a été définie à Madrid en 1991 et dans les accords d'Oslo.

Cette solution se fonde sur la fin de l'occupation par Israël des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, et sur la création d'un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, qui coexisterait dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. C'est la vision qui fait l'objet d'un consensus international. C'est la vision énoncée par le Président Bush et décrite plus en détail par le Secrétaire d'État Powell, et dont la partie palestinienne s'est félicitée. Ce qu'il faut maintenant, c'est qu'elle soit acceptée par la partie israélienne. C'est là que la communauté internationale connaîtra un succès ou un échec, s'agissant d'assumer ses responsabilités par l'entremise du Conseil.

M. Latona (Maurice) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient. Nous avons appuyé la demande du Groupe des États arabes de convoquer ce débat public non seulement parce que la situation au Moyen-Orient est extrêmement dangereuse et alarmante, mais encore plus parce que nous craignons que si rien n'est fait pour désamorcer la situation, nous pourrions très bien être bientôt les témoins d'une guerre à grande échelle dans la région.

Nous partageons pleinement les vues et les préoccupations exprimées par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans son exposé au Conseil de sécurité, jeudi dernier. Nous sommes toujours préoccupés par l'escalade des événements dans la région. Au moment où nous nous réunissons pour discuter de la question du Moyen-Orient, il est difficile de croire à quel point les deux parties étaient proches d'un accord, il y a un an, et à quel point elles sont éloignées l'une de l'autre, à l'heure actuelle.

Au cours des derniers mois, le cycle de la violence n'a fait qu'accroître son élan et sa vigueur. La violence engendre la violence. La haine et la méfiance sont maintenant généralisées. Depuis le soulèvement de septembre 2000, plus de 900 Palestiniens et 250 Israéliens ont été tués. Plus de 17 000 Palestiniens ont été blessés. Rien qu'au cours de la semaine qui vient de se terminer, la violence a coûté la vie à 60 autres personnes. C'est oeil pour oeil, dent pour dent, et cette attitude est devenue une facette quotidienne de la crise au Moyen-Orient.

Nous condamnons tous les actes de provocation et de violence commis par la partie israélienne. Nous condamnons également tous les actes de terrorisme commis par les groupes marginaux palestiniens, qui continuent de porter atteinte à la cause palestinienne. Nous pleurons également les victimes de toutes les effusions de sang. Il nous semble que c'est comme si la vie avait perdu tout son sens, surtout lorsque nous entendons qu'on a tiré sur une femme enceinte à un poste de contrôle israélien. Dans ce contexte, nous ne voyons pas d'espoir immédiat de désamorcer la situation. Au moment où la violence s'intensifie, plus de vies sont menacées. Avec tant de souffrances, nous craignons que la situation n'atteigne un stade où il sera pratiquement impossible de faire à nouveau entendre raison aux parties.

Ce qui est plus inquiétant est que les dirigeants israéliens, semble-t-il, font le maximum pour détruire le processus de paix, des blocus économiques plus durs jusqu'à l'occupation de bureaux palestiniens et aux différents assassinats extrajudiciaires. Avec la tentative récente des autorités israéliennes de marginaliser le Président Arafat en l'assignant virtuellement à résidence depuis près de trois mois – bien qu'il y ait eu des mesures limitées ce week-end pour assouplir un peu les restrictions sur ses mouvements – nous ne sommes pas encore convaincus qu'Israël veut vraiment la paix et une conclusion du processus politique.

La communauté internationale a dit maintes fois qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire à la crise du Moyen-Orient. Mais Israël, sous le prétexte de défendre sa population, ne recourt qu'à des actions militaires pour opprimer davantage le peuple palestinien. Israël fait la démonstration de sa puissance, ne tenant aucun compte de l'appel à la retenue lancé par la communauté internationale. Ceci aggrave encore le désespoir des Palestiniens.

Il y a quelques jours, les forces israéliennes ont attaqué les installations du Président Arafat à Gaza, tuant quatre de ses aides militaires. Mais il ne fait aucun doute que le Président Arafat est un symbole de la lutte palestinienne, et il demeure le seul interlocuteur valable et partenaire pour la paix. Toute tentative d'éliminer physiquement ce symbole, à dessein ou autrement, ne fera qu'embraser tout le Moyen-Orient, avec des conséquences terribles. Nous adjurons donc les autorités israéliennes de revoir d'urgence leur politique envers le Président Arafat et la Palestine.

Nous partageons pleinement l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle les problèmes clefs restent l'occupation, la sécurité, les privations économiques et les souffrances – toutes questions solidaires. Il est également important de noter que l'aspect sécurité ne sera pas résolu s'il n'est pas traité parallèlement aux questions politiques centrales. Aucune paix ne sera instaurée si une partie non seulement ne veut rien lâcher, mais veut également prendre tout ce qu'elle peut. Nous avons appris que des réservistes israéliens ont refusé de servir dans les territoires occupés. Nous ne pouvons qu'espérer que leur action ouvrira les yeux des autorités israéliennes.

Depuis la fin de l'an dernier, nous avons vu un consensus international croissant pour dire qu'une solution permanente au conflit israélo-palestinien exige la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, avec la création d'un État de Palestine, qui vivra en paix avec l'État d'Israël, les deux États jouissant de frontières sûres et reconnues. Nous croyons que ce consensus croissant constitue un pas très important dans la recherche de la paix au Moyen-Orient, et le Conseil de sécurité a un rôle très important à jouer à cet égard.

Maurice appuie pleinement la création d'un État palestinien et estime qu'une telle initiative est la seule façon d'avancer vers une paix durable au Moyen-Orient. Ce dont les Palestiniens ont besoin, c'est d'une patrie qu'ils puissent appeler leur patrie. On ne peut leur dénier ce droit. À cet égard, nous croyons que les propositions récentes du Prince héritier Abdullah, d'Arabie Saoudite, offrent de nombreux avantages qui devraient être attentivement et sérieusement examinés.

Depuis 18 mois, on voit les sentiments profondément enracinés de haine et de méfiance que les Israéliens et les Palestiniens ont les uns pour les autres. Nous continuons de croire qu'il faut l'intervention d'un tiers pour protéger les civils sur le terrain et aider les deux parties à mettre en oeuvre les recommandations de la Commission Mitchell et du plan de sécurité Tenet.

Depuis plusieurs mois, de nombreux protagonistes sur le terrain essaient, malheureusement sans grand succès, de mettre fin à la crise et de relancer les négociations. Si nous leur demandons de rester pleinement engagés et de renouveler leurs efforts pour sortir de l'impasse, nous ne pouvons plus nous permettre de constater l'inaction et la paralysie du Conseil de sécurité face à l'aggravation de la situation au Moyen-Orient.

On dirait que nous fonctionnons comme si la responsabilité du Conseil de sécurité selon la Charte en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales ne s'appliquait simplement pas à la crise du Moyen-Orient. C'est totalement inacceptable pour ma délégation qui croit que l'ONU a une responsabilité permanente sur la question du Moyen-Orient jusqu'à son règlement complet. Mais surtout, le Conseil de sécurité doit être proactif pour assurer la mise en oeuvre de ses propres résolutions sur le Moyen-Orient. Le moment d'agir est venu, avant que le processus de paix ne soit complètement anéanti, rendant impossible une remise en place des pièces.

M. Levitte (France) : La France s'associe pleinement au discours que prononcera tout à l'heure au nom de l'Union européenne le Représentant permanent de l'Espagne.

Mais permettez-moi de vous dire d'abord, Monsieur le Président, tous nos remerciements pour avoir organisé ce débat public sur la situation au Proche-Orient, en réponse à la demande légitime et justifiée des Palestiniens, relayée par l'Ambassadeur du Yémen au nom du Groupe des pays arabes.

La France considère qu'il est normal et essentiel que le Conseil de sécurité, conformément aux responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies, puisse débattre et s'exprimer sur la situation actuelle, qui constitue incontestablement une menace pour la sécurité et la paix internationales. Le Secrétaire général, dans son intervention de jeudi dernier, a fait entendre la voix de la sagesse et de la raison. Il est urgent que notre Conseil soutienne le chemin ainsi tracé.

La nouvelle escalade de la violence entre Israéliens et Palestiniens est d'une extrême gravité. Comme le Secrétaire général l'a souligné ici même jeudi dernier, les parties sont au bord du gouffre et semblent s'enfoncer dans une guerre totale. Le nombre des morts et des blessés ne cesse de s'élever : 977 Palestiniens et 279 Israéliens ont été tués depuis septembre 2000. Ce bilan est insupportable. Les deux côtés sont perdants. La France déplore les pertes de vies humaines et compatit aux souffrances des populations palestinienne et israélienne qui sont les premières victimes du cercle vicieux de la violence et de l'absence d'une perspective de paix.

L'ensemble de la communauté internationale, notamment notre Conseil, est d'accord sur les deux éléments de diagnostic suivants. Premièrement, il n'y a pas de solution militaire au conflit : la détérioration dramatique de la situation dans les derniers jours illustre cruellement l'inanité du recours à la force, à la violence et au terrorisme; deuxièmement, les parties ont besoin de l'assistance de la communauté internationale pour sortir durablement du piège de la violence et parvenir à enclencher à nouveau un réel processus constructif. Ceci suppose naturellement qu'il y ait une volonté politique partagée du côté israélien comme du côté palestinien de reprendre le dialogue direct, sans lequel les efforts extérieurs resteront vains.

La politique de représailles militaires à l'oeuvre depuis plus d'un an et le recours à la violence ne mènent nulle part. Ils n'apportent pas la sécurité à Israël et plongent les deux peuples israélien et palestinien dans des conditions de vie intolérables. La lutte contre le terrorisme doit être poursuivie avec la dernière énergie, mais elle doit aller de pair avec la recherche non moins énergique d'une solution politique. La paix et la sécurité vont ensemble. C'était l'approche courageusement suivie par Itzhak Rabin. C'est également l'approche défendue devant notre Conseil par le Secrétaire général.

Il n'y aura pas de cessez-le-feu durable sans relance d'une perspective politique qui corresponde aux aspirations légitimes d'Israël et des Palestiniens : pour Israël, la pleine reconnaissance de son droit de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues; pour les Palestiniens, l'établissement d'un État viable, indépendant et démocratique ainsi que la fin de l'occupation de leurs territoires.

Il ne peut y avoir de processus de paix qu'entre partenaires. La destruction des infrastructures de l'Autorité palestinienne contredit les engagements qui lui sont demandés pour assurer sa part de responsabilité dans le retour au calme. Israël a aussi sa part de responsabilité à assurer, en mettant un terme aux actions de provocation, telles que les exécutions extrajudiciaires, et en levant les restrictions infligées au peuple palestinien qui alimentent le cycle de la violence. Le président Arafat doit pouvoir être entièrement libre de ses mouvements.

Il est urgent et impératif de redonner corps au volet politique, qui a disparu, et de relancer un véritable processus politique de dialogue et de négociation au Proche-Orient dans son ensemble, en vue d'un règlement de paix juste, global et durable sur la base de la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de l'application du principe clef de l'échange des terres contre la paix, qui est au coeur du processus de paix engagé, il y a 10 ans, à Madrid.

C'est cette conviction de la nécessité de relancer une dynamique politique, afin de redonner aux populations confiance dans la perspective d'une paix négociée, qui motive les idées de l'Union européenne et particulièrement les idées françaises. Comme on le sait, ces idées consistent, d'une part à organiser, dans les territoires palestiniens, des élections centrées sur le thème de la paix. Elles consistent, d'autre part, à reconnaître un État palestinien comme point de départ d'un processus de négociation. Ces deux propositions sont étroitement complémentaires. Il s'agit d'une part de confirmer l'adhésion d'une majorité des Palestiniens au principe sur lequel a été fondé le processus de paix, d'autre part de restaurer, en Israël, le sentiment qu'il existe, dans le camp palestinien, une majorité favorable à la paix et des institutions mandatées pour reprendre les négociations.

Nous avons bien conscience que ces propositions soulèvent des questions délicates de mise en oeuvre. La tenue d'une consultation populaire, sous observation internationale, supposerait bien évidemment, sur la base des dispositions du plan Tenet et des recommandations du rapport Mitchell, des mesures de part et d'autre visant à l'instauration d'un cessez-le-feu effectif et au rétablissement de la confiance. Ces mesures devraient conduire au retrait de l'armée israélienne sur ses positions d'avant septembre 2000 et à la levée des bouclages. Nos idées sont une contribution à la réflexion. Il s'agit de remobiliser les partisans d'une paix négociée dans les deux camps et de sortir du cycle de la violence.

Dans cet esprit, la France apporte également son entier soutien aux efforts courageux et responsables du Vice-Premier Ministre israélien, Shimon Pérès et du président du conseil législatif palestinien, Abou Alaa. Ils méritent d'être soutenus et poursuivis. Plus largement, nous saluons et encourageons les différentes initiatives de dialogue et d'échanges de vues informels lancées récemment par les partisans de la paix du côté israélien comme palestinien. Je pense notamment aux deux groupes réunis autour de Yasser Abderrabo, Sari

Nusseibeh, Yossi Sarid et Yossi Beilin. Je rappellerai aussi l'initiative de paix du président de la Knesset et du président du Conseil législatif palestinien, qui ouvre une voie de dialogue entre représentants élus des deux peuples.

Les efforts et les idées de tous sont nécessaires et utiles. Au-delà des idées suggérées par la France et certains de ses partenaires européens, de nombreux autres pays, en particulier dans le monde arabe, ont un rôle essentiel à jouer et sont en mesure d'apporter une contribution utile et constructive. Les deux pays ayant signé un traité de paix avec Israël, l'Égypte et la Jordanie, sont impliqués dans des efforts diplomatiques patients et constructifs que nous devons encourager. De même, l'implication de l'Arabie saoudite, dont le Prince héritier a lancé des pistes de réflexion particulièrement intéressantes, doit être saluée. Nous espérons qu'elles porteront leurs fruits et obtiendront un large soutien au sein du monde arabe.

Naturellement, l'implication des États-Unis, qui ont été les coparrains du processus de paix depuis la conférence de Madrid, est essentielle. Nous souhaitons qu'elle soit active et déterminée. Elle réussira d'autant mieux qu'elle se fera en concertation avec les autres membres de ce qu'il est convenu d'appeler le « quatuor », à savoir l'ONU, la Russie et l'Union européenne.

Pour terminer, que doit-on attendre du Conseil de sécurité? À écouter les interventions des représentants palestinien, et je pense, tout à l'heure, israélien, il nous semble qu'il y a, aujourd'hui, une occasion à saisir pour engager un effort collectif, constructif en vue de l'adoption par le Conseil de sécurité d'un texte de nature à contribuer à assurer un cessez-le feu durable et à relancer un processus de paix véritable. La France est prête à travailler avec détermination dans cette perspective.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Cette séance qui a pour objet l'examen de la situation au Moyen-Orient, notamment de la question palestinienne, vient au moment où nous ressentons un désespoir général quant aux possibilités de parvenir à une solution politique négociée. Au cours des 18 derniers mois, la situation dans les territoires occupés et en Israël a sombré dans une spirale de violence qui paraît ne pas avoir de fin.

L'usage excessif de la violence de la part d'Israël, qui touche sans discrimination la population palestinienne, de même que les assassinats ciblés, sont des pratiques qui n'ont pas contribué à la cause de la paix, et qui n'ont pas résolu les problèmes de sécurité du peuple israélien. De même, les attaques terroristes de groupes extrémistes palestiniens, qui ont touché sans discrimination la population civile en Israël, n'ont pas non plus contribué à résoudre le problème de l'occupation des territoires palestiniens ni à maîtriser les importants besoins du peuple palestinien en matière économique.

Comme de nombreux autres, nous nous interrogeons quant à la manière appropriée de mettre un terme à cette spirale de violence. Nous considérons, tout naturellement, que la responsabilité en incombe principalement à Israël et à l'Autorité palestinienne, dans la mesure où ce sont eux qui, par leurs actions ou omissions, déterminent les chances d'une solution politique. Mais ceci dit, nous devons répéter, comme nous l'avons fait en d'autres circonstances, que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, peuvent avoir une influence, et contribuer de manière efficace à ce que les parties retournent à la table de négociations.

La responsabilité des parties est donc fondamentale. À cet égard, nous partageons le point de vue exprimé par le Secrétaire général lorsqu'il a appelé les parties à réaffirmer leur engagement à l'égard des principes de Madrid et d'Oslo, et à revenir à un véritable dialogue politique avec pour objectif de parvenir à une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient.

À cet égard, la Colombie estime que toute stratégie qui chercherait à saper l'autorité du Président Arafat et de l'Autorité palestinienne ne bénéficierait qu'aux extrémistes et nous éloignerait de notre objectif commun de paix. Nous faisons cette affirmation en même temps que nous nous disons convaincus que le Président Arafat peut et doit faire davantage pour mettre un terme à la vague de terrorisme.

Nous reconnaissons qu'il n'existe pas de formule magique pour parvenir à une solution. Néanmoins, nous disposons, d'un côté, du plan Tenet, qui renferme des formules qui pourraient réduire la violence et, d'un autre côté, du rapport Mitchell qui contient les bases qui pourraient permettre de revenir à la table de négociations. L'engagement des parties à l'égard de ces plans d'action, qui jouissent d'un large appui international, permettrait aux parties, en même temps

et de concert, de débattre du processus politique, du rétablissement de la sécurité et du redressement et du développement économique de la population palestinienne.

La communauté internationale a également une responsabilité. Au cours des derniers mois, le Conseil de sécurité a pu inscrire la question du Moyen-Orient à son ordre du jour ordinaire, laissant de côté les considérations sporadiques de la question auxquelles nous étions accoutumés et qui, sans raison, éloignaient le Conseil de sécurité de l'un des principaux foyers de menace à la paix et à la sécurité dans le monde. La Colombie croit fermement que les actes du Conseil de sécurité devraient être liés et coordonnés aux activités d'autres acteurs internationaux ayant une importance politique au Moyen-Orient sur la base d'objectifs clairs et communs, comprenant la proclamation définitive d'un État palestinien, l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le principe de la terre contre la paix.

Nous reconnaissons sur le plan international que des initiatives prometteuses ont été proposées, y compris l'initiative toute récente qui a été présentée par l'Arabie saoudite. La Colombie appuie pleinement ces efforts et se féliciterait de toute initiative qui contribuerait à mettre fin au cycle de violence et à faire naître les conditions qui permettraient la reprise des négociations.

Des initiatives régionales ou autres qui pourraient découler des initiatives de ce qu'il est convenu d'appeler le « quatuor » composé des représentants des États-Unis, de la Russie, de l'Union européenne et du Secrétaire général de l'ONU mériteraient notre appui. Nous encourageons les acteurs de la communauté internationale qui sont concernés à n'épargner aucun effort et à collaborer avec le Conseil de sécurité pour trouver des solutions politiques durables.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie est très préoccupée par l'escalade actuelle du conflit israélo-palestinien. Malgré les efforts de la communauté internationale pour aider à surmonter cette crise, il a été impossible de débloquer la situation. Par ailleurs, la violence acquiert sa propre logique et ses conséquences prennent des formes qualitativement nouvelles et plus dangereuses. Il serait véritablement de l'intérêt des Palestiniens aussi bien que des Israéliens de mettre fin à l'engrenage de l'affrontement. Le conflit israélo-palestinien ne peut être réglé par la voie des armes.

On ne pourra sortir de cette impasse que si les deux parties adoptent immédiatement des mesures parallèles, en commençant par l'application rapide du plan Tenet-Mitchell. Du côté palestinien, cela demanderait que l'on cesse de prendre des mesures menaçant la sécurité d'Israël et la vie des civils. Cela supposerait également que l'on arrête et que l'on traduise en justice tous ceux qui prennent part à des actes terroristes. Israël, pour sa part, doit cesser de détruire les structures de l'autonomie nationale palestinienne, mettre fin à l'isolement du Président Yasser Arafat et mettre un terme aux assassinats extrajudiciaires, aux intrusions dans les villes palestiniennes et aux blocages des territoires palestiniens.

La Russie appelle les deux parties à prendre ces mesures sans attendre et sans conditions préalables afin de trouver un compromis à mi-chemin, de mettre un terme à la violence et de reprendre le processus de négociations. Dans l'intérêt de l'éradication du terrorisme et pour mettre en place une véritable sécurité, il faut qu'il y ait une coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne, dirigée par son chef légitime, Yasser Arafat.

Il faut également intensifier les efforts internationaux pour faciliter le règlement de la crise et remettre la situation dans un contexte politique. Il est également important que de nouvelles mesures concertées soient prises par l'ONU, la Russie, les États-Unis, l'Union européenne et les États arabes intéressés, compte tenu notamment des nouvelles initiatives de paix.

C'est avec satisfaction que nous constatons qu'aussi bien chez les Palestiniens que chez les Israéliens on comprend de mieux en mieux la nécessité d'inverser la dynamique négative. À l'heure actuelle, une délégation de la coalition israélo-palestinienne pour la paix se trouve à Moscou. Elle comprend des personnalités politiques israéliennes et palestiniennes éminentes ainsi que des députés. La détermination des hommes politiques israéliens et palestiniens de coopérer pour rétablir la confiance mérite d'être respectée et appuyée.

En coopération étroite avec toutes les parties concernées, la Russie continuera d'oeuvrer en vue d'assurer un règlement global du conflit au Moyen-

Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973); des principes de la conférence de Madrid et notamment du principe de la terre contre la paix; et sur la base des accords existants. Notre objectif commun est d'établir une paix solide basée sur une sécurité égale pour Israël et les autres États et peuples de la région et de faire en sorte que le peuple palestinien puisse jouir de ses droits nationaux, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un État viable et souverain.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite incessamment par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Les autorités de mon pays sont profondément consternées par la dernière flambée de violence au Moyen-Orient. Elles condamnent sans réserve tous les actes de terrorisme et de violence. Elles condamnent tout particulièrement les actes qui fauchent la vie de civils et mettent en danger la vie de civils. Ces actes sont contraires au droit international humanitaire et rien ne saurait les justifier.

Un processus de paix qui présentait autrefois tant d'espoirs et de promesses a perdu son éclat. Les actes de violence, un cycle de représailles et de contre-représailles, des actes politiques d'une extrême mesquinerie semblent trop souvent être à la norme. On ne saurait permettre que l'espoir et la promesse que présentait le processus de paix au Moyen-Orient disparaisse. Les peuples israélien et palestinien sont voués par les hasards de l'histoire à vivre côte à côte. L'apaisement et la réconciliation constituent le seul moyen d'aller de l'avant. Le cycle actuel de dégradation, d'amertume et d'acrimonie ne mène à rien : il ne fait que retarder le jour inévitable où, par des actes politiques de courage véritable et d'imagination, les deux peuples pourront vivre ensemble dans l'apaisement et la réconciliation.

Il doit être clair pour tous maintenant qu'aucune solution ne sera trouvée par le biais du terrorisme, de toute autre forme de violence ou d'une action militaire. Les peuples israélien et palestinien ont assez souffert, et il est grand temps pour le Gouvernement israélien et pour l'Autorité nationale palestinienne de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme aux souffrances de leurs peuples.

L'Autorité palestinienne doit agir de manière vigoureuse et efficace pour juguler le terrorisme. Non seulement les actes de terrorisme sont répréhensibles en soi, ils prolongent les souffrances du peuple palestinien et ne le rapprochent nullement de la réalisation de ses aspirations légitimes. Comme il a été amplement démontré, ces actes fournissent de bonnes excuses à ceux qui, du côté israélien, veulent enrayer le processus de paix ou empêcher sa reprise.

De même, le Gouvernement israélien doit accepter que l'usage excessif de la force, les assassinats extrajudiciaires, les attaques contre les institutions ou l'infrastructure de l'Autorité palestinienne et les châtiments collectifs, y compris les démolitions d'habitations, les bouclages économiques et l'appauvrissement des Palestiniens non seulement sont néfastes et profondément injustes en eux-mêmes mais ne peuvent aucunement instaurer la paix et la sécurité souhaitées par le peuple israélien. Au contraire, ces actes ne feront que renforcer le ressentiment et l'aliénation nécessaires pour alimenter et entretenir les campagnes de terreur. Encore une fois, nous attirons l'attention sur l'effet corrosif que les activités de peuplement continues ont eu et continuent d'avoir sur le processus de paix.

Un processus de paix implique un partenariat. Aucune des parties ne peut choisir le partenaire avec lequel elle traite. Tout choix est exclu. Les Palestiniens n'ont d'autre option que de traiter avec le Gouvernement israélien démocratiquement élu et dirigé par le Premier Ministre Ariel Sharon. De même, l'Autorité palestinienne et son dirigeant dûment élu, le Président Yasser Arafat, peuvent représenter le peuple palestinien dans le processus de paix. Le Président Arafat, par son isolement physique, est, depuis plusieurs semaines, empêché de se déplacer et de s'acquitter de ses fonctions. Cette politique ne fait pas honneur à Israël. La communauté internationale la trouve vindicative; elle est manifestement contre-productive et il faudrait y mettre un terme.

Le partenariat dans un processus de paix signifie que, même si l'autre partenaire en un sens est un adversaire, il faut néanmoins agir de manière à l'aider à accomplir les tâches nécessaires pour faire avancer le processus de paix. Le partenariat signifie que l'on comprend les difficultés politiques et autres que connaît l'autre partie. Le partenariat signifie que l'on va de l'avant, en dépit d'obstacles inévitables. Le partenariat qui a été établi après Oslo a fonctionné ainsi. Les Israéliens et les Palestiniens ont démontré qu'ils pouvaient le gérer et se sont appuyés dessus. Il a

traversé de nombreuses crises avant de s'effondrer tragiquement.

De toute évidence, le niveau minimum de confiance exigé pour rétablir et maintenir un partenariat dans le processus de paix du Moyen-Orient n'existe pas aujourd'hui. Pour rétablir cette confiance, la participation soutenue et concertée de la communauté internationale est nécessaire. Jeudi dernier, le Secrétaire général Annan a déclaré qu'il était impératif pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble de travailler de concert avec les parties vers un règlement pacifique complet, juste et durable.

L'Irlande est pleinement d'accord avec le Secrétaire général. Nous avons toujours dit, lors des délibérations privées et publiques du Conseil de sécurité, que cet organe a un rôle à jouer et ce, avec prudence et équilibre, dans l'intérêt du processus de paix. Le Conseil a le droit d'avoir son point de vue, et on doit l'écouter pour ce qui est de l'application de ses propres résolutions. Il doit travailler, comme le Secrétaire général l'a déclaré, de concert avec les parties intéressées, ainsi qu'avec les autres parties concernées, notamment les membres du quatuor qui comprend l'Union européenne. Le Haut Représentant du Conseil de l'Europe, M. Javier Solana, se trouve à l'heure actuelle dans la région, travaillant avec d'autres pour aider les parties à mettre un terme au cycle de violence et à se rengager dans la voie des négociations politiques.

Le Secrétaire général a également évoqué une nouvelle optique, ainsi que des idées novatrices, provenant de plusieurs sources. L'Irlande admet avec lui qu'il faut s'en féliciter, et que les nouvelles idées devraient être examinées rapidement et à fond par la communauté internationale. Il faut relever surtout les propositions du Prince héritier Abdullah de l'Arabie saoudite. Elles méritent un examen détaillé de la part des parties et de tous ceux qui participent à la médiation, ainsi que dans le monde arabe. De nouvelles idées sont également nées des contacts actuels entre le Premier Ministre adjoint Pérès et le Président du Conseil législatif palestinien Abou Ala.

De telles idées devraient élargir l'horizon politique, ce qui permettrait d'atténuer la violence et de retourner à la table des négociations. Lorsque nous avons discuté ici de la question du Moyen-Orient en décembre dernier, toutes les délégations étaient pleinement concentrées sur l'application des accords Tenet et du rapport Mitchell car ils promettaient un moyen de revenir à la table des négociations. Cependant, bien que la déclaration du Président Arafat du 7 décembre ait été suivie d'une forte baisse de la violence, cela n'a pas été suffisant pour relancer les processus Mitchell et Tenet. Il est devenu clair, à ce moment-là, qu'il fallait en outre, comme l'a dit le Secrétaire général, aller au-delà d'un débat axé sur les modalités d'application des recommandations Tenet et Mitchell.

Les progrès sur les fronts politique et sécuritaire ainsi qu'économique devraient aller de pair. La violence entre Israéliens et Palestiniens n'existe pas dans un vide politique. Elle existe essentiellement parce que les aspirations nationales palestiniennes – aspirations légitimes – ont été bafouées.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'une diminution de la violence est la priorité absolue. On peut dire en même temps qu'il faut bien préciser au peuple palestinien ce qu'il peut attendre pour son avenir politique, et prendre des mesures pour l'aider à réintégrer la voie du développement économique et social. Cela renforcera la main de ceux qui veulent mettre un terme au terrorisme et à l'Intifada armée et affaiblira la main de ceux qui affirment que les aspirations nationales palestiniennes ont plus de chances de se réaliser par la confrontation que la négociation.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont profondément inquiets des récents événements au Moyen-Orient. Nous travaillons d'arrache-pied pour éloigner les parties de la voie de la confrontation et les rapprocher du type de coopération qui atténuera les souffrances et créera la base d'une solution politique. Rien ne vaut l'engagement direct. Ces jours-ci, le Secrétaire d'État Colin Powell s'est entretenu avec le Président Arafat, le Premier Ministre Sharon, le Secrétaire général Annan, le Haut Représentant de l'Union européenne Solana, des chefs d'État arabes et les ministres des affaires étrangères de certains des pays représentés dans cette salle aujourd'hui.

Rares sont ceux qui nieraient que la situation actuelle doit changer. Pour qu'une solution soit trouvée, il faut aborder les trois aspects du problème : politique, sécuritaire et économique. Nous avons une vision de la direction que doivent prendre les parties à

ce conflit et nous nous employons à mettre en oeuvre les mesures qui sont les plus à même de concrétiser cette vision.

Du côté de mon gouvernement, cette vision a été énoncée au plus haut niveau : un État palestinien viable, vivant aux côtés de l'État israélien, dans la paix et la sécurité. Tel est l'objectif visé par les efforts diplomatiques des États-Unis. Je constate la contribution positive qu'ont apporté les commentaires du Prince héritier Abdullah à l'horizon politique pour la région, à savoir une paix réelle entre Israël et tous ses voisins arabes, découlant d'une paix globale, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe de la terre contre la paix.

L'appui public apporté par plusieurs États arabes à ces idées est également important. Le Président Bush a eu ce matin un entretien avec le Prince héritier Abdullah et lui a transmis notre souhait de travailler étroitement avec le Roi d'Arabie saoudite à la recherche de la paix au Moyen-Orient. Le Président Bush a chaleureusement approuvé les idées exprimées par le Prince héritier relativement à la normalisation des rapports entre Arabes et Israéliens une fois obtenu un accord de paix global.

Comment pouvons-nous aider les parties à atteindre leurs objectifs? Tous ceux qui ont essayé de répondre à cette question sont parvenus à la même conclusion : le chemin du retour à de vraies négociations doit d'abord passer par la sécurité. Sans coopération réelle en matière de sécurité, cet horizon ne sera rien de plus qu'un objectif désiré mais jamais atteint. Mais ce chemin ne se termine pas à la sécurité. De même qu'une progression vers l'horizon politique n'est pas possible sans coopération réelle en matière de sécurité, de même une coopération soutenue en matière de sécurité est beaucoup plus probable s'il existe une perspective réelle de progrès politique.

Le défi que nous devons relever est de trouver le moyen de faire sortir les parties de la position où elles se trouvent pour les amener à des relations propices à des négociations fructueuses. Les extrémistes restent déterminés à saboter la paix dans la région. L'Autorité palestinienne doit aider à éliminer le danger qu'ils représentent – non seulement pour les Israéliens mais également pour les aspirations légitimes de son propre peuple à un avenir assuré et exempt de danger.

La sécurité n'est pas à sens unique. Israël doit également respecter ses obligations. Le Président Arafat exige une infrastructure lui permettant de faire appliquer ses ordres. Les mesures prises par Israël contre l'appareil de sécurité palestinien chargé de prévenir la violence et la terreur sont contre-productives. Les États-Unis attendent des deux parties qu'elles travaillent à créer les conditions qui permettront de progresser.

Mais mon gouvernement ne se contente pas d'appeler à des mesures en matière de sécurité. Nous réunissons les parties en dehors des feux des projecteurs pour les amener à trouver des solutions concrètes à leurs divergences. La réunion de vendredi dernier entre les parties a été positive et ces discussions se poursuivent aujourd'hui.

Mon gouvernement est résolu à encourager les parties à appliquer les recommandations de la Commission Mitchell. C'est la voie qui permettra aux parties de rétablir le calme et de retrouver une confiance suffisante – entre elles et dans le processus proprement dit – pour reprendre un véritable dialogue politique. Les recommandations Mitchell contiennent d'ailleurs un cadre politique et sont conçues pour déboucher sur une issue politique. Nous espérons que cette issue sera conforme à la vision énoncée par le Président Bush et le Secrétaire d'État Colin Powell.

Le troisième volet de notre démarche – la dimension économique – n'est pas moins importante. Mon gouvernement est préoccupé par la dégradation de la situation économique des Palestiniens. Le Président Bush a souligné ce problème lors du voyage récent du Premier Ministre israélien, M. Sharon, à Washington. En plus des programmes d'assistance que nous proposons depuis longtemps, nous poursuivons notre aide par un programme d'urgence de 130 millions de dollars comprenant le financement de projets dans le domaine de la santé et de la création d'emplois. Nous mettons également en oeuvre des projets d'infrastructure à long terme d'une valeur de plus de 200 millions de dollars, qui sont destinés à permettre l'adduction d'eau salubre à des centaines de milliers de Palestiniens. En outre, nous sommes le premier bailleur de fonds de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient, auquel nous verserons cette année 88 millions de dollars.

J'ai commencé mon intervention en soulignant notre préoccupation face à la dégradation de la situation entre Palestiniens et Israéliens. Nous nous efforçons de trouver le meilleur moyen d'inverser cette tendance. Sur le plan pratique, toute mesure du Conseil de sécurité à ce stade ne résoudra pas les problèmes entre Palestiniens et Israéliens.

Le Secrétaire général a dit judicieusement que si la situation n'était guère brillante, la tournure actuelle des événements n'était pas non plus irréversible. Nous sommes d'accord. Les États-Unis sont déterminés à aider les parties à aller de l'avant. Nous voulons et espérons renvoyer le Général Zinni dans la région dès que les conditions le permettront. Nous demandons au Conseil de s'acquitter de sa tâche avec le sens de ses responsabilités – de manière à faire avancer la cause de la paix en tenant dûment compte des intérêts de toutes les parties concernées.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Le processus de paix au Moyen-Orient traverse la crise la plus grave de toute son existence. La Norvège est vivement préoccupée de l'escalade spectaculaire de la violence observée ces dernières semaines. L'évolution actuelle menace tous les acquis obtenus depuis la Déclaration de principes signée en 1993.

La Norvège condamne fermement les attentats terroristes palestiniens, notamment l'utilisation de roquettes Kassam. L'Autorité palestinienne doit combattre énergiquement le terrorisme palestinien et démanteler les réseaux terroristes. Nous nous félicitons de l'arrestation des assassins présumés du Ministre israélien Ze'evi, qui représente une mesure importante dans ce contexte.

La situation en matière de sécurité s'était améliorée après la déclaration du 16 décembre du Président Arafat. La Norvège regrette beaucoup qu'Israël n'ait pas tiré profit de cette dynamique positive.

Le bombardement par Israël de villes et institutions palestiniennes, qui a entraîné des morts et des destructions à une échelle sans précédent depuis le début du processus de paix, est inacceptable. Ces opérations militaires israéliennes sont sans aucune mesure avec les besoins militaires, sécuritaires et policiers existants. La Norvège ne comprend pas comment ces attaques peuvent contribuer à une plus grande sécurité.

La Norvège est convaincue que les deux parties doivent adopter immédiatement des mesures vigoureuses pour mettre un terme à l'escalade de la violence. Je citerai les mesures suivantes :

L'Autorité palestinienne doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme aux attentats terroristes palestiniens. La poursuite des attentats terroristes ne saurait être tolérée.

Israël doit mettre un terme à ses attaques contre l'infrastructure palestinienne, arrêter ses incursions dans la zone A, retirer ses forces armées, lever totalement la mise en résidence surveillée du Président Arafat, arrêter les exécutions ciblées, lever le bouclage et rétrocéder aux Palestiniens le montant de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) qui leur est dû.

Il faut reprendre immédiatement et sérieusement le dialogue politique, afin de mettre un terme au conflit au Moyen-Orient et de créer un État palestinien viable fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que sur les Accords d'Oslo.

Le plan Tenet et les recommandations Mitchell doivent être appliqués immédiatement et sans conditions.

L'aide humanitaire et l'aide au développement fournies aux Palestiniens doivent être accrues pour permettre de corriger la situation économique et sociale, de plus en plus difficile.

La communauté internationale – et notamment le Conseil de sécurité – doit être unie pour exiger que ces mesures soient mises en oeuvre.

Les dirigeants israéliens et palestiniens semblent aujourd'hui enfermés dans une bataille sans stratégie de sortie. Cette situation est inacceptable. C'est aux parties que continue d'incomber au premier chef la responsabilité de mettre fin aux hostilités. En même temps, le Conseil de sécurité doit aider les parties à atteindre cet objectif. La Norvège est prête à apporter son concours à cette entreprise.

L'objectif du processus d'Oslo était de mettre un terme à l'occupation et de garantir la sécurité à Israël. Nous pouvons toujours réaliser cet objectif mais uniquement si un processus politique est engagé maintenant. À cet égard, la Norvège pense que les idées officieuses présentées par l'Arabie saoudite sont très intéressantes. La Norvège encourage vivement un examen plus approfondi de ces idées.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le débat qui nous a permis d'entendre le Secrétaire général il y a deux jours était approprié. Cela nous permet d'examiner ce qu'il a dit et de procéder à un échange de vues ce soir. Le Secrétaire général a été tout près d'exposer ce que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pourraient accepter comme dénominateur commun. C'est donc une méthode sur laquelle nous devrions nous fonder.

Ces réunions ont eu lieu dans le cadre d'un cycle de violences et de désespoir croissants au Moyen-Orient. La déclaration que l'Espagne fera plus tard au nom de l'Union européenne exprime très clairement l'urgence avec laquelle, selon nous, doivent procéder les efforts pour mettre un terme à la violence. Comme l'Ambassadeur Ryan l'a implicitement dit dans ses propos, les deux parties n'ont récemment pas su montrer suffisamment de courage et d'imagination. Nous savons tous que la seule solution efficace passe par un retour au dialogue et à la négociation. Les obligations précises qui incombent aux deux parties de mettre un terme à la violence et au terrorisme sont bien exposées dans la déclaration de l'Union européenne.

Notre but reste une solution par deux États : un État israélien et un État palestinien viable, les deux étant sécurisés et dans des frontières reconnues. Les derniers propos du Prince héritier Abdullah d'Arabie saoudite donnent un nouvel élan à cet objectif. Sa vision d'une pleine normalisation des relations entre Israël et ses voisins arabes est fort opportune. Nous espérons que d'autres pays de la région développeront cette idée.

Seules des négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne, qui mèneraient à un règlement juste, final et global basé sur les résolutions du Conseil 242 (1967) et 338 (1973) et sur le principe de la terre contre la paix mettront un terme à l'occupation. Les parties doivent se concentrer sur la création de conditions qui assureraient le succès de ces négociations. Le mieux pour cela est qu'elles appliquent parallèlement les obligations qu'elles ont acceptées dans le cadre du plan de sécurité Tenet et du rapport de la Commission Mitchell.

Mais pour le Royaume-Uni, il est manifeste que les parties seules ne sont pas en mesure de trouver le moyen de retourner sur la voie de la paix. La confiance mutuelle a disparu alors que la violence a augmenté et que l'Intifada s'est poursuivie. Nous nous félicitons donc de l'engagement constant, que nous encourageons, du Secrétaire général et de son Coordonnateur spécial, des Gouvernements des États Unis, de l'Union européenne et de ses États membres et de la Russie ainsi que de ceux de la région et même au-delà qui demeurent convaincus que la paix peut et doit se faire. Le Royaume-Uni restera toujours, quant à lui, un membre actif de cette catégorie.

Nous continuons de penser que si le Conseil veut agir efficacement, il doit parler d'une seule voix. Une analyse des déclarations faites jusqu'à présent par les membres du Conseil dans ce débat indique qu'il existe de nombreuses idées communes. Nous devons jouer notre rôle correctement et renforcer les acquis. En outre, la communauté internationale doit parler d'une seule voix. Nous devons continuer d'exhorter les parties à s'acquitter de leurs responsabilités pour mettre un terme à la violence et revenir à la table des négociations.

M. Fall (Guinée) : La convocation de cette troisième séance du Conseil de sécurité en l'espace de moins de deux semaines prouve, comme l'a affirmé le Secrétaire général de l'ONU, que la situation au Moyen-Orient demeure très explosive et mérite que nous nous penchions sur celle-ci avec détermination et lucidité. Je voudrais ici me rallier à tous les orateurs qui m'ont précédé pour exprimer notre préoccupation face à ce qu'il est convenu d'appeler le cycle incessant de violence et de contre-violence qui constitue aujourd'hui le lot quotidien des populations israéliennes et palestiniennes.

Chaque jour qui passe dans cette région apporte son cortège de malheurs et de destructions insensées, d'attentats inutiles et de bombardements aveugles dont l'objectif n'est autre que d'éloigner les parties au conflit de la voie de la réconciliation, du dialogue, de l'entente et de la paix définitive. Face à cette situation intolérable, la délégation guinéenne se déclare profondément préoccupée. Elle voudrait réaffirmer ici que la violence aveugle et le mépris inconsidéré des principes élémentaires du droit international humanitaire ne peuvent conduire qu'au chaos. Elle condamne sans équivoque ces actes qui ne peuvent reposer sur aucune justification qu'elle soit politique ou morale. La Guinée exhorte les deux parties à renoncer à l'affrontement et préserver ainsi les dernières chances pour la reprise des négociations d'où la nécessité d'obtenir un cessez-le-feu durable.

Israël doit mettre fin aux destructions d'infrastructures, aux bouclages des zones autonomes palestiniennes et lever l'assignation à résidence du dirigeant Yasser Arafat. La relative liberté de mouvement qui vient de lui être accordée à l'intérieur de la ville de Ramallah ne suffit pas. Le dirigeant palestinien doit retrouver tous ses droits et sa liberté totale de mouvement. Israël doit également se retirer des zones autonomes palestiniennes et renoncer à la politique du tout militaire.

De même, le Hamas et les autres groupes marginaux doivent cesser les attentats-suicide contre les populations civiles israéliennes.

Comme cela a été maintes fois réaffirmé par les instances internationales et singulièrement par le Conseil de sécurité, la seule issue viable au conflit israélo-palestinien réside dans la cessation des hostilités, le retour à de meilleurs sentiments et la reprise rapide des négociations fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) adossées au cadre d'action du plan Tenet et aux recommandations du rapport Mitchell. À défaut de cela, le conflit israélo-palestinien s'enlisera davantage et conduira inévitablement à une guerre de grande envergure qui mettra en péril la paix et la sécurité, non seulement dans la région mais aussi à l'échelle internationale.

Pour poser de nouveaux jalons dans la recherche d'une solution équitable à l'épineux problème dont nous débattons aujourd'hui, ma délégation souscrit à toute initiative nouvelle, comme celle, récente, du Prince héritier saoudien Abdallah, qui viendrait conforter le processus de paix au Moyen-Orient car dans la situation actuelle, aucune voie ne saurait être négligée pour amener les parties israéliennes et palestiniennes à trouver une voie juste et durable au conflit qui les oppose depuis si longtemps et créer ainsi une paix véritable entre Israël et tous ses voisins arabes.

M. Tafrov (Bulgarie) : Tout d'abord, je voudrais souligner le fait que la Bulgarie se reconnaît entièrement dans l'intervention qui sera faite tout à l'heure par l'Espagne au nom de l'Union européenne. À titre national, je voudrais faire quelques brèves remarques.

La Bulgarie, comme d'autres, exprime sa grave préoccupation concernant l'escalade de la violence au Proche-Orient.

Les attaques récentes démontrent clairement que nous sommes témoins d'une détérioration inédite de la situation sur le terrain. La spirale de la violence se traduit par la perte de vies humaines, que nous déplorons vivement. La nécessité urgente d'arrêter cette spirale de la mort est évidente.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire déjà devant le Conseil, la Bulgarie pense que le conflit entre Israël et les Palestiniens doit être résolu au moyen de négociations directes entre les parties concernées sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que sur la base du principe de la terre contre la paix.

Mon pays appelle à l'arrêt immédiat de tout nouvel acte de terrorisme. Nous appelons également à l'arrêt des représailles souvent disproportionnées et inutiles. Nous soutenons pleinement l'appel du Secrétaire général aux parties au conflit et à mettre fin à l'affrontement et aux accusations réciproques et à retourner à la table de négociations. Il est absolument crucial que les parties commencent de mettre en oeuvre, sans délai, les recommandations de la Commission Mitchell et le plan Tenet, en vue d'aboutir à un cessez-le-feu durable. Cela aiderait à réduire la violence et restaurer les conditions pour revigorer le processus de paix, des conditions qui se sont sensiblement détériorées. La priorité absolue parmi ces conditions est sans doute la sécurité. Un minimum de sécurité uniquement peut permettre au processus politique d'aboutir. Il est inutile de rappeler l'importance des conditions économiques dans les territoires occupés, qui sont maintenant déplorables et qui doivent être sensiblement améliorées.

La Bulgarie appuie pleinement les efforts déployés par le « quatuor », et nous appelons les parties à faire des efforts pour se conformer aux recommandations des représentants de ces pays et de ces organisations qui oeuvrent sans relâche à la solution du problème du Moyen-Orient. Mon pays attache une importance particulière aux efforts de l'Union européenne visant à trouver une solution à cette situation complexe et dangereuse. À cet égard, nous appuyons pleinement la déclaration de la présidence européenne sur le Proche-Orient publiée le 20 février 2002. Nous nous rallions pleinement à cette déclaration.

La Bulgarie salue le fait que le Gouvernement israélien est prêt à discuter avec l'Arabie saoudite de

ses idées concernant le règlement pacifique du conflit au Proche-Orient et, de ce point de vue, l'information qui nous a été donnée tout à l'heure par l'Ambassadeur Negroponte sur les contacts avec le Président Bush nous semble particulièrement intéressante.

La Bulgarie est prête à travailler au sein du Conseil pour que tous les membres du Conseil puissent trouver un terrain d'entente sur la question du Moyen-Orient. Comme l'a dit l'Ambassadeur Greenstock tout à l'heure, la déclaration devant le Conseil du Secrétaire général, Kofi Annan, ainsi que les interventions de toutes les délégations jusqu'ici, permettent d'espérer qu'un terrain d'entente pourra être trouvé au sein du Conseil.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous exprimer mes remerciements les plus sincères ainsi que ma reconnaissance pour la rapidité avec laquelle vous avez répondu à la demande présentée par le Groupe des pays arabes afin de convoquer cette séance du Conseil de sécurité en vue d'examiner la situation extrêmement dangereuse dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et de prendre les initiatives nécessaires à cet égard.

Permettez-moi de réitérer nos remerciements au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la déclaration qu'il a faite avant la séance publique précédente, dans laquelle il a exprimé ses vues sur l'évolution de la situation dans les territoires occupés.

La grave détérioration de la situation dans les territoires arabes occupés ainsi que la spirale alarmante de l'agression israélienne le peuple palestinien et ses infrastructures –surtout ces jours-ci – constitue une violation flagrante du droit international et du droit humanitaire international, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949. Ces actes violent aussi les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives au conflit israélo-arabe. Les forces d'occupation israéliennes ont commis une série d'actes criminels qui chaque jour tuent et blessent des dizaines de personnes et qui se chiffrent maintenant à un millier de martyrs palestiniens et des milliers de blessés palestiniens depuis le début de l'Intifada. Ceci s'ajoute à l'imposition d'une politique de siège, de famine, de destruction et de massacre d'enfants, de personnes âgées et de femmes, ainsi qu'à tout ce qu'ont dit les représentants de Maurice et de la Palestine.

Israël a atrocement exploité la volonté de la communauté internationale de combattre le terrorisme après le 11 septembre. Sous prétexte de lutter contre le terrorisme – comme si d'autres ne luttaient pas contre le terrorisme – il a essayé de cataloguer comme terrorisme la résistance à l'occupation, la légitime défense, et la défense du territoire et de la dignité, enfreignant ainsi les principes du droit international et de l'éthique mondiale. Israël essaie de dissimuler la guerre de génocide qu'il fait au peuple palestinien. Il est naturel que la vague de critiques, en Israël même et ailleurs, contre la politique de M. Sharon envers le peuple palestinien grandisse : cette politique enfreint toutes les lois. Notamment, le Gouvernement israélien se livre quotidiennement à des massacres qui traduisent l'hystérie qui règne au sein des instances dirigeantes d'Israël.

Les événements ont prouvé que réaliser la sécurité pour Israël seul n'est qu'un mythe, parce qu'il faut instaurer la sécurité pour tous. Or cela n'est possible que si l'on pose les fondations de base : la paix. C'est la paix qui manque.

L'amertume face à cette approche a été exprimée par de nombreux officiers de l'armée régulière et par des officiers de réserve qui ont refusé le service militaire dans les territoires palestiniens occupés. Je cite une déclaration d'un officier israélien : « Les pratiques de l'occupation sont des crimes de guerre d'après tous les critères internationaux. Des atrocités sont commises dans les zones palestiniennes. Il est inconcevable de vouloir contrôler trois millions de personnes qui meurent de faim et auxquelles est refusé le droit fondamental à la vie. C'est inconcevable. »

Si l'officier israélien qui a observé de tels événements s'est rebellé et a exprimé une telle indignation, à quoi peut s'attendre la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, de la part du peuple palestinien qui souffre de la faim, de l'injustice, de la répression et de l'occupation, avec tous les aspects négatifs que cela comporte? À quoi s'attend-elle de la part du peuple palestinien? Ce peuple n'a-t-il pas le droit de se rebeller contre l'occupation et d'y résister afin de recouvrer ses droits et sa terre? C'est un droit légitime inscrit dans la Charte et dans les résolutions du Conseil.

La raison principale expliquant les événements dans les territoires arabes occupés, c'est l'occupation israélienne de territoires en Palestine, au Liban et en

Syrie. À cet égard, il semble qu'Israël n'a pas encore compris que le meurtre engendre le meurtre. La violence ne fait que provoquer la violence et la destruction. La destruction ne mènera qu'à la destruction. L'occupation ne fera qu'engendrer la résistance, une résistance légitime. La sécurité ne sera pas instaurée sans la réalisation pour tous d'une paix juste, globale et totale dans la région.

Vu ce sombre tableau – les assassinats croissants de citoyens et de dirigeants palestiniens commis par le Gouvernement israélien, la destruction de l'infrastructure et des institutions palestiniennes, les massacres quotidiens, que je n'énumèrerai pas ici, perpétrés par le gouvernement Sharon, ses tentatives d'imposer une guerre de génocide et le nettoyage ethnique, et les effets de ces pratiques sur la paix et la sécurité dans la région – le Conseil de sécurité, auquel la Charte a confié le soin de maintenir la paix et la sécurité internationales, doit être le premier à dénoncer et à condamner l'agression israélienne persistante contre le peuple palestinien.

Deuxièmement, il doit appeler Israël à cesser immédiatement ses agressions dans les territoires palestiniens occupés, à renoncer à sa politique de siège, d'inanition et d'assassinats de citoyens et de dirigeants palestiniens, et à retourner à la table des négociations en vue de parvenir à une paix juste et globale.

Troisièmement, il doit appeler Israël à mettre en oeuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et ne pas l'exempter de respecter les résolutions de l'ONU.

Quatrièmement, le Conseil doit souligner l'applicabilité aux territoires arabes occupés de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Cinquièmement, il doit tenir le gouvernement Sharon pleinement responsable des crimes commis contre les Palestiniens dans les territoires occupés. Nous devons faire preuve de courage à cet égard.

Sixièmement, le Conseil de sécurité doit réaffirmer clairement sa position sur la politique de peuplement israélienne dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, en particulier la résolution 465 (1980).

Septièmement, le Conseil doit insister sur la nécessité pour Israël de se conformer au processus de paix de Madrid. Ce processus a été approuvé par la communauté internationale, et il repose sur les résolutions du Conseil 242 (1967) et 338 (1973) et sur le principe la terre contre la paix. Ceci est particulièrement important car Israël tente de gagner du temps et de contrecarrer la réalisation d'une paix juste et globale. Israël tente également d'éviter un retrait total de tous les territoires palestiniens occupés, dont Jérusalem, le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 et les autres parties des territoires libanais qu'il continue d'occuper.

Il y a de nombreuses initiatives de paix. Beaucoup d'autres peuvent aussi se faire jour. Mais nous avons devant nous une initiative nette. Il existe un processus de paix. Ce processus exige une volonté politique claire et explicite et non pas de nouvelles initiatives. Tant que le processus repose sur les résolutions de cet auguste Conseil, la paix à laquelle nous aspirons est une paix juste et globale, conforme au processus de paix de Madrid et à ses modalités et fondée sur les résolutions résolution 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, comme je l'ai déjà dit, et sur le principe de la terre contre la paix. Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire que le Conseil de sécurité insiste sur une telle paix, afin que l'on ne perde pas de temps et que l'on évite une escalade de la violence dans la région.

Cela est particulièrement nécessaire qu'Israël n'a nullement caché ses intentions de se soustraire aux exigences d'une paix globale en maintenant son occupation des territoires arabes. Sinon, comment s'explique cette occupation continue? Même si Israël prétend qu'il recherche la paix, il suit un processus politique systématique visant à faire mourir le processus de paix.

Si Israël souhaite vivre dans la paix, il doit évaluer les options qui se présentent à lui. En renonçant à l'occupation – et c'est une question simple énoncée et approuvée par le Conseil de sécurité – il doit répondre aux exigences d'une paix juste et complète, choisie comme objectif stratégique par les Arabes. Israël doit se rendre compte qu'il ne peut pas garder la terre des autres et jouir en même temps de la paix.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit pour discuter de la situation au Moyen-Orient, au moment où le conflit entre Israéliens et Palestiniens s'intensifie et devient plus dangereux.

Singapour est profondément troublée par l'escalade de la violence qui se poursuit sans diminuer, et qui entraîne la perte inutile de tant de civils innocents depuis bien trop longtemps. Selon certaines estimations, plus de 1 200 personnes ont perdu la vie depuis que le conflit a commencé en septembre 2000. Les trois quarts de ces victimes étaient des Palestiniens.

Le fait de prendre pour cible des civils et de commettre des actes de terrorisme est déplorable et doit être condamné sans réserve. Nous sommes aussi profondément préoccupés par les bombardements qui ont eu lieu près d'installations de l'ONU, qui ont causé des dommages à celles-ci et ont menacé la sécurité du personnel de l'ONU. La situation est certainement très préoccupante pour l'ensemble de la communauté internationale, et exige une attention urgente et soutenue de la part du Conseil de sécurité.

Nous sommes donc encouragés par le fait que, comme première étape, le Conseil a réagi si promptement et de façon si responsable à la demande du Groupe des États arabes et des membres de la Ligue des États arabes de convoquer une séance publique, jeudi dernier, le 21 février, pour entendre l'exposé du Secrétaire général, M. Kofi Annan. Nous avons toujours appuyé les efforts du Secrétaire général à titre de facilitateur neutre et impartial.

Nous sommes également encouragés par le fait qu'au cours des deux derniers mois, les membres du Conseil ont eu la chance d'entendre deux excellents exposés – l'un émanant du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, et l'autre, du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast. Ces exposés, comme les membres du Conseil le savent, sont une nouvelle pratique adoptée par le Conseil, et nous estimons qu'ils ont été très utiles. Ils ont permis aux membres du Conseil de mieux comprendre le problème et les diverses initiatives diplomatiques qui ont été entreprises.

À cet égard, nous sommes heureux de constater que tous les Membres de l'ONU ont eu l'occasion d'entendre un exposé semblable fait par le Secrétaire général, la semaine dernière. Il a alors a clairement déclaré que les problèmes de l'occupation, de la sécurité et de la détresse économique, qui sont liés entre eux, doivent être traités ensemble. À l'instar du représentant palestinien, nous estimons que ces exposés pourraient contribuer à mieux orienter les débats subséquents et peut-être plus importants sur les mesures que le Conseil pourrait prendre, et qui devraient être approuvées de façon unanime par ses membres.

Les débats publics à eux seuls ne peuvent pas régler le problème au Moyen-Orient. En outre, les initiatives et les ordonnances diplomatiques ne manquent pas sur la façon d'éloigner les parties du bord de l'abîme dont le Secrétaire général a parlé. Ce qu'il est convenu d'appeler le « Quatuor » réunissant les représentants des États-Unis, de la Russie, de l'Union européenne et de l'ONU a présenté des exigences claires aux deux parties dans sa déclaration conjointe du 25 octobre 2001, déclaration à laquelle ont souscrit tous les membres du Conseil de sécurité.

Le rapport de la Commission d'établissement des faits constituée à Charm el-Cheikh, aussi appelé rapport Mitchell, a été accepté par les deux parties et appuyé par la communauté internationale en tant que boussole qui permettrait d'orienter à nouveau les parties vers la table des négociations. Malheureusement, 10 mois après la publication du rapport Mitchell, les conditions préalables et le calendrier qui avait été établi pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport ont, dans la pratique, fait de celui-ci un obstacle à la paix.

Nous avons maintenant besoin de trouver des façons de revenir au rapport Mitchell et de l'utiliser dans le but pour lequel il a été préparé. Pour ce faire, nous devons reconnaître qu'en fin de compte, ce sont les parties intéressées qui doivent assumer leurs responsabilités et leurs obligations respectives, et prendre les décisions stratégiques nécessaires pour relancer le processus de négociation. La carte et la boussole ont été fournies aux parties. En définitive, il leur revient de s'orienter et de trouver la paix qui leur a échappé jusqu'à présent. Toutefois, compte tenu du climat de méfiance profonde et de récrimination mutuelle, et du cycle de violence et de représailles, nous sommes convaincus qu'une aide extérieure est nécessaire d'urgence. Je pense que l'Ambassadeur Greenstock a dit la même chose lorsqu'il a pris la parole tout à l'heure.

La question est de savoir quel type de mécanisme externe pourrait avoir un impact réel? Le Conseil de sécurité, compte tenu de la responsabilité qui lui est confiée dans la Charte de maintenir la paix et la

sécurité internationales, est certainement l'un des organes qui pourraient jouer un tel rôle, et il ne peut pas faire fi de sa responsabilité. Le « Quatuor » est également un mécanisme utile. En outre, il y a plusieurs pays aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, qui ont aussi des rôles clefs à jouer. En fait, l'intérêt important qu'a suscité jusqu'à présent la proposition officieuse émise par l'Arabie saoudite et les références positives à l'égard de cette proposition faites cet après-midi illustrent le rôle positif que les autres parties peuvent jouer.

Par conséquent, peut-être que ce qu'il faut, c'est une coordination et une collaboration entre ces divers intervenants. Nous devons trouver et utiliser l'avantage comparatif de chacun de ces mécanismes. Chaque mécanisme devrait servir de complément aux efforts des autres, et non pas les saper. Nous, la communauté internationale, détenons la clef qui permettrait de transformer la situation au Moyen-Orient. En conséquence, nous estimons que le Conseil de sécurité est le mieux placé pour contribuer aux efforts collectifs en coordonnant nos positions, en trouvant des dénominateurs communs et, dans la mesure du possible, en parlant d'une seule voix. Comme le Secrétaire général l'a dit ici la semaine dernière, le Conseil de sécurité devrait travailler de façon concertée avec les parties elles-mêmes ainsi qu'avec les autres intéressés. C'est de cette façon que le Conseil peut être le plus efficace.

Nous constatons que l'accent est placé sur la priorité immédiate qui consiste à rompre le cycle de la violence. En même temps, nous souscrivons totalement à l'observation du Secrétaire général selon laquelle l'horizon politique sur lesquels sont fondés les espoirs de paix doit aussi être fourni. En fait, les causes de la situation actuelle sont intrinsèquement liées entre elles. L'occupation engendre la violence; la violence engendre la violence et entraîne des privations économiques; et les conditions socioéconomiques extrêmes aliment à leur tour l'extrémisme. Ainsi, il est logique de dire qu'une paix durable ne pourra être instaurée que par le biais d'une démarche globale comprenant un volet politique, un volet économique et un volet sur la sécurité. Des mesures prises simultanément dans tous ces domaines peuvent se renforcer mutuellement et renforcer tout accord conclu.

En fin de compte, il est incontestable qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise au Moyen-Orient, et nous sommes heureux que plusieurs orateurs l'aient souligné cet après-midi. La violence ne peut pas remplacer le dialogue et les négociations. Une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient ne peut être instaurée que par le biais d'un accord négocié sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et du principe de la terre contre la paix, établi à Madrid. Sur ce point, l'unanimité est totale.

De plus, même en ces jours sombres, nous ne devons pas oublier les acquis réalisés dans les autres processus de paix au Moyen-Orient, y compris les Accords de Camp David, la Conférence de Madrid et les accords de paix d'Oslo. Plus les parties mettront du temps à revenir sur la voie de la paix, plus il sera difficile de mettre ces acquis à profit.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Ces derniers jours, il y a eu de fréquents incidents violents au Moyen-Orient. L'escalade continue du conflit entre la Palestine et Israël a non seulement fait davantage de morts et de blessés parmi les civils innocents, mais elle menace également de plonger à tout moment la région dans un plus grand chaos. La Chine s'oppose aux attaques militaires israéliennes et à ses blocus économiques imposés à la Palestine, ainsi qu'à ses mesures qui menacent la sécurité des vies et des biens des civils palestiniens. La Chine s'oppose également à tous les actes de violence contre des civils innocents.

L'escalade continue de la violence entre Israël et la Palestine a depuis longtemps montré très clairement que la démarche consistant à mettre fin à la violence par la violence ne mène à rien et que les conversations de paix représentent le seul espoir d'instaurer quelque jour la paix. Le Gouvernement chinois a dit à plusieurs reprises, récemment, que le maintien de l'autorité de l'Autorité nationale palestinienne dirigée par M. Arafat permettra d'atténuer la tension actuelle au Moyen-Orient et d'encourager la reprise des pourparlers de paix entre Israël et la Palestine. Isoler Arafat et limiter sa liberté de mouvement n'est pas sage et aura en réalité un effet inverse.

La Chine a toujours maintenu que la clef d'une solution à la question du Moyen-Orient se trouve dans la fin de l'occupation par Israël des territoires palestiniens et dans le rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du principe de la terre contre la paix. En même temps, la sécurité d'Israël devrait être aussi garantie.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans sa déclaration au Conseil le 21 février dernier, a souligné un certain nombre de points importants. Il a, entre autres choses, dit que l'absence de confiance mutuelle entre les deux parties rend le rôle d'une tierce partie essentiel et qu'il faut trouver de nouvelles idées et faire preuve d'imagination pour résoudre le conflit violent opposant Israël et la Palestine. Il a également dit que la sécurité doit être examinée parallèlement à d'autres questions politiques clefs – notamment la question de la terre – et aux questions socioéconomiques, y compris la situation de plus en plus désespérée des Palestiniens.

Dans ces circonstances, comme l'a fait précisément remarquer le Secrétaire général, il est absolument nécessaire que le Conseil de sécurité et la communauté internationale apportent plus d'attention et d'énergie au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité doit jouer pleinement son rôle pour atténuer la tension au Moyen-Orient et permettre la reprise des négociations de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que les membres du Conseil feront des efforts dans un esprit constructif pour que le Conseil puisse contribuer à atténuer la tension au Moyen-Orient et à mettre un terme au violent conflit entre la Palestine et Israël.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Le Cameroun vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance du Conseil sur la question du Moyen-Orient, y compris la Palestine, à la demande de la Ligue des États arabes.

La situation qui prévaut dans cette région est un sujet de grave préoccupation tant elle est lourde de dangers pour la paix et la sécurité, tant elle est lourde de dangers pour l'homme, pour la vie. Les statistiques macabres entendues tout à l'heure sont particulièrement significatives d'assassinats, de tueries et de destruction : 977 palestiniens et 279 Israéliens tués depuis septembre 2000. Jusqu'à quand, Monsieur le Président? Le processus de paix est de toute évidence en danger tant tout semble se conjuguer pour attiser haine et vengeance. Tout cela donne une tonalité et une importance historiques tragiques à nos débats.

Nous voudrions saluer la présence parmi nous d'Israël et de la Palestine, dont les peuples tournent en ce moment vers notre Conseil des regards inquiets et surtout pleins d'espoir. Les peuples des Nations Unies qui vivent au Moyen-Orient attendent en effet du Conseil qu'il presse les dirigeants de ces deux pays à donner un coup d'arrêt à la violence, à l'intolérance et à remettre sur les rails la dynamique de la paix. Ces peuples attendent que notre Conseil accélère pour le Moyen-Orient le temps de la réconciliation entre les hommes et de la concorde retrouvée entre les nations; le temps où le fracas des armes fait place au chant de la paix.

La paix au Moyen-Orient postule la création de l'État palestinien. La paix au Moyen-Orient postule la reconnaissance d'Israël, son droit de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. La paix au Moyen-Orient passe donc par la stricte application par toutes les parties de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité à laquelle renvoie la résolution 338 (1973), ainsi que par l'application du principe fondamental de la terre contre la paix. Tels sont les éléments, les conditions d'une paix juste et durable, c'est-à-dire une paix à l'invention de laquelle toutes les parties auront pris part, une paix issue du dialogue et des négociations – des négociations exemptes de violence. Une telle paix n'est pas imposée par les armes. La paix imposée par les armes est toujours vouée à l'échec. Telle a toujours été la conviction du Cameroun, telle a toujours été la position défendue par mon pays.

Il appartient donc au Conseil de sécurité d'encourager Palestiniens et Israéliens à reprendre le chemin de la négociation et du dialogue en vue de cette paix juste autour des différentes initiatives et idées anciennes et nouvelles, dont la récente initiative de l'Arabie saoudite.

À nous de créer, nous l'avons toujours dit, et nous le répétons, à nous de créer autour de ces deux peuples, frères – on l'oublie trop souvent – condamnés à vivre ensemble, à nous de créer autour d'eux, de développer autour d'eux, à propos d'eux, et en eux, une vraie culture de paix. À nous d'aider ces deux peuples frères, qui depuis plus de 50 ans se font la guerre, à nous de les aider à faire la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Cameroun de sa déclaration. J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Oman une lettre, dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question qui figure à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte

et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

À l'invitation du Président, M. Al-Himai (Oman) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

À présent, je vais faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mexique.

Dans cette salle, nous avons entendu il y a peu de temps le Secrétaire général déclarer qu'à moins que quelque chose ne se passe, il était très probable que la violence au Moyen-Orient ne s'aggrave encore. Ces paroles constituent un défi important lancé à nous tous, aux Israéliens et aux Palestiniens, à la communauté de la région du Moyen-Orient, qu'à la communauté internationale et, en conséquence, à l'ONU.

L'instauration de la paix au Moyen-Orient pèse sur la communauté internationale comme une tâche inachevée. Une question en attente qui s'empare périodiquement de notre conscience collective, par les images déchirantes d'un conflit en apparence interminable. Les États Membres de l'ONU ne doivent pas laisser le désespoir l'emporter. Nous ne devons pas devenir insensibles à ces images de mort et de destruction. La violence qui menace de se généraliser ne peut ouvrir la voie à une solution. Il n'y a pas de solution militaire, et nous ne nous lasserons jamais de le répéter.

Il est indispensable de mettre fin à la spirale de violence et de protéger la population civile, conformément aux dispositions du droit international humanitaire. Nous partageons l'avis de ceux qui affirment à cette table qu'il n'y a rien, aucune action ou initiative internationale, qui remplace la volonté des parties de négocier. En conséquence, nous faisons appel à cette volonté, de renouer le dialogue direct.

Il ne fait pas de doute, cependant, que la communauté internationale a une responsabilité marquée à l'égard de la question du Moyen-Orient, qu'elle ne peut ignorer. C'est une responsabilité qui incombe à l'ONU, et en conséquence au Conseil de sécurité. Nous devons, comme l'a dit le Secrétaire général, M. Kofi Annan, trouver des formules nouvelles, originales, et des propositions viables pour remplir cette mission. C'est pour cela que tout d'abord nous devons être prêts à débattre du sujet au sein du Conseil de sécurité, et à le faire dans un esprit d'écoute et de compréhension mutuelles.

Au cours des dernières semaines, nous avons eu quatre occasions d'aborder le sujet. Deux dans le cadre de consultations, et deux en séance publique. Eu égard aux circonstances et aux antécédents, c'est déjà un processus qui prépare le Conseil à l'examen d'initiatives prometteuses et viables. Le débat de ce soir offre ainsi une occasion bienvenue d'explorer les voies que recherche la communauté internationale. Les membres du Conseil se sont en effet référés à des propositions très pertinentes, comme l'initiative saoudienne, qui est aujourd'hui même l'objet d'attention et d'étude en Israël, en Palestine, dans les pays arabes, en Europe, aux États-Unis.

Il incombe aussi à l'ONU d'explorer des mécanismes de renforcement de la confiance. À cet égard, le rôle du Coordonnateur spécial des Nations Unies est particulièrement pertinent, tant par lui-même que dans le contexte du « quatuor » susmentionné. Il incombe aussi à l'ONU de promouvoir des actions humanitaires qui répondent aux nécessités de la population civile et qui encouragent la réconciliation. Au regard de tout cela, et au regard de ce qui, nous l'espérons et nous en sommes convaincus, ne manquera pas d'advenir, mon pays est convaincu et pense fermement que l'ONU fait partie intégrante de la solution.

D'autres efforts internationaux représentent également des pas en avant de grande importance, que nous ne devons pas abandonner. La communauté internationale a accueilli avec espoir les résultats de la Conférence de Madrid, en 1991, l'accord d'Oslo en 1993, le sommet de Charm el-Cheikh en 2000, les propositions du rapport Mitchell et du plan Tenet. Les Israéliens et les Palestiniens ne devraient pas oublier ces engagements, car ils démontrent ce qui peut être fait si l'on fait preuve de volonté. Mexico voudrait voir repris les espoirs de dialogue et de paix dans la région. La réconciliation, la confiance mutuelle, la prudence : voilà ce que recommande le rapport Mitchell.

Nous appelons les parties à mettre en oeuvre rapidement les recommandations du plan Tenet et du rapport Mitchell. Bien que le cessez-le-feu soit important, il est nécessaire de commencer immédiatement les négociations entre les parties, afin de montrer qu'elles sont prêtes, et qu'elles ont la

volonté de renouer avec fermeté un processus de paix de longue haleine.

Le Mexique réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à créer un État, et la nécessité d'appliquer les résolutions de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons également notre position en faveur du droit de tous les États de la région à vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et à prospérer conjointement. Le Mexique exhorte les représentants du « quatuor » – les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Union européenne et l'ONU – à intensifier leur collaboration avec les parties afin de trouver une solution à la situation actuelle dans les territoires occupés. Compte tenu de son importance, nous devons donner suite – et le Mexique le fera – à la proposition saoudienne d'un plan de paix dans la région.

La paix durable au Moyen-Orient est l'objectif politique auquel nous aspirons. Nous ne devons pas, toutefois, perdre de vue le fait que, si nous réalisons la paix, la tâche de la réconciliation sera à l'ordre du jour. Une fois que la paix aura été réalisée, il faudra retrouver la capacité matérielle et émotionnelle nécessaires. Cet effort devra être un effort coordonné de toutes les institutions et programmes du système des Nations Unies et de la communauté internationale.

Il est plus difficile de redonner à un peuple espoir en l'avenir que de poser des câbles électriques ou de construire un logement. Mais, ensemble, nous devons trouver le moyen de réaliser les deux objectifs en même temps – l'espoir en l'avenir et le développement. En tant que communauté internationale, nous sommes tenus d'appuyer moralement et matériellement, la reconstruction économique, le renforcement de la confiance mutuelle et la prospérité individuelle et collective de tous les peuples et de toutes les communautés de cette région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Nous allons maintenant entendre les orateurs inscrits sur la liste. Je rappelle aux représentants l'appel formulé par la présidence du Conseil de sécurité pour que les interventions ne dépassent pas cinq minutes.

Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous féliciter d'avoir assumé la présidence ce mois-ci et je voudrais féliciter votre prédécesseur, le représentant de Maurice, pour la manière fort avisée dont il a dirigé les travaux du Conseil.

Le peuple et le Gouvernement israéliens sont résolus à négocier un règlement pacifique au conflit du Moyen-Orient. Il s'agit là d'une intention inébranlable enracinée dans la conviction fondamentale que nous avons dans le droit qu'ont tous les peuples de la région de vivre dans la liberté, dans la paix et dans la sécurité. Même après plus d'une année de violence, nous maintenons notre attachement au mandat convenu du processus de paix, qui exige des parties qu'elles prennent part à des négociations directes sans intermédiaire sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. En outre, nous avons accepté le plan Mitchell et les recommandations Tenet dans leur intégralité pour nous aider à sortir du conflit dans lequel nous sommes enlisés et nous permettre des négociations et un avenir de paix.

Israël a fait la preuve de sa volonté de paix lors des négociations de paix de Camp David en juillet 2000, et par les compromis sans précédent et les risques extraordinaires que nous étions prêts à prendre pour la paix. De tels compromis n'auraient été possibles que dans le cadre de négociations directes sans intermédiaire. L'histoire a prouvé à plusieurs reprises qu'il était impossible d'imposer la paix et que rien ne saurait remplacer les pourparlers directs entre les parties.

Les propositions de paix importantes faites par Israël ont été récompensées par une campagne délibérée de violence et de terrorisme. Depuis 17 mois, Israël est confronté à une campagne orchestrée, alimentée et appuyée par la direction palestinienne aux échelons les plus élevés. Les civils israéliens ont été soumis à toutes sortes d'atrocités terroristes : attentats suicide à la bombe dans des restaurants et dans des cafés bondés; enlèvements et assassinats de nos citoyens; embuscades et attaques par des tireurs embusqués sur les routes; et attaques au missile contre notre territoire. Alors même que la communauté internationale lançait des appels vigoureux et renouvelés en vue de la cessation des hostilités, la direction palestinienne a usé de faux-fuyants et n'a pris que des demi-mesures en public, tout en continuant à manigancer la violence en secret.

Et maintenant nous voyons apparaître une nouvelle menace. La semaine dernière, les forces armées turques ont gardé à vue trois personnes liées au réseau Al-Qaida qui avaient voyagé d'Afghanistan en Turquie en passant par l'Iran, et qui se proposaient – si on ne les avait pas arrêtées – de poursuivre leur route vers le Liban et Israël pour se livrer à une attaque terroriste dans une ville israélienne.

La direction palestinienne prétend condamner le terrorisme devant le monde, tout en le légitimant et en l'appuyant sur son territoire. Il est de notoriété publique que devant les Occidentaux, les représentants palestiniens parlent le langage de la paix; mais devant leur propre peuple, ils parlent le langage de la haine et de la guerre sainte. Dans les écoles et dans les manuels de l'Autorité palestinienne, on fait l'apologie du meurtre et du martyr; les membres du Hamas, du Jihad islamique et d'autres groupes terroristes sont reconnus comme des héros nationaux. En décembre, alors que les pressions exercées sur le Président Arafat avaient enfin suffi à l'amener à appeler à un cessez-le-feu, il a immédiatement porté un coup à cet appel en faisant un discours dans lequel il appelait un million de martyrs à se sacrifier au nom de la cause palestinienne. Ici à l'ONU, les Palestiniens proclament souvent leur fidélité envers la campagne internationale contre le terrorisme, mais tout aussi souvent, ils compromettent cette affirmation en établissant des distinctions entre attentats. La partie palestinienne veut-elle vraiment nous faire croire que le fait d'attaquer des enfants israéliens innocents peut-être considéré comme un acte de résistance légitime?

La communauté internationale doit faire entendre très clairement que rien ne saurait justifier les actes de terrorisme. La campagne internationale actuelle contre le terrorisme est fonction du principe selon lequel on n'établit aucune distinction entre ce qu'il est convenu d'appeler un terrorisme « positif » et un terrorisme « négatif », ni entre les terroristes et les régimes qui leur offrent asile et qui les appuient. Ceci vaut également dans le cas qui nous occupe.

Lorsque le Président Arafat a pris son engagement historique, qui est inscrit dans sa lettre du 9 septembre 1993 adressée à feu le Premier Ministre Itzhak Rabin, il ne donnait aucun signe de confusion quant à la définition du terrorisme. Il renonçait pleinement au terrorisme, ce sans faire de différence et il s'engageait à résoudre toutes les questions en suspens sur la base du mandat convenu, par le biais de négociations directes avec Israël. En outre, les Palestiniens prétendent avoir accepté le rapport Mitchell qui définit le terrorisme sans établir aucune distinction et demande une cessation totale de la violence. Comment cette position pourrait-elle cadrer avec l'appui éhonté que la direction palestinienne apporte au terrorisme?

Soyons clairs : aussi juste que soit une cause, aussi grave que soit une doléance, aussi noble que soit un objectif, ils ne sauraient justifier en rien le meurtre délibéré de civils.

Que devons-nous faire maintenant? Selon nous, le seul moyen d'aller de l'avant passe par une cessation immédiate, complète et inconditionnelle de la violence. C'est là la première mesure essentielle à prendre pour relancer le processus et rétablir la confiance entre les parties. On ne pourra pas trouver un règlement au conflit dans une atmosphère de haine et de violence, et les négociations ne sauraient être menées sous la menace du terrorisme. Cela n'a pas plus de sens sur le plan moral que sur le plan politique ou diplomatique. On ne peut pas s'attendre à ce qu'Israël s'asseye à la table de négociations avec ceux-là même qui appuient le terrorisme et s'y livrent. Quant aux Palestiniens, ils ne peuvent pas prétendre négocier la paix tout en se préparant à un futur conflit.

Une telle duplicité, alors que la campagne terroriste bat son plein, fait comprendre aux Israéliens que les Palestiniens n'ont toujours pas accepté le droit même de l'État d'Israël d'exister. Cela confirme le soupçon qu'aux yeux d'un grand nombre de Palestiniens, le processus de paix, c'est simplement la guerre sous un autre nom. Si la direction palestinienne voulait vraiment vivre dans la paix aux côtés d'Israël, elle n'alimenterait pas la haine et ne fermerait pas les yeux sur l'assassinat d'hommes, de femmes et d'enfants israéliens jour après jour. Les dirigeants palestiniens n'ont pas réussi à démontrer, au peuple israélien et à la communauté internationale ni, peut-être plus important encore, au peuple palestinien lui-même, qu'ils visaient la coexistence pacifique.

La seule mesure constructive à prendre ici par la communauté internationale, c'est de faire pression sur la direction palestinienne pour obtenir d'elle une renonciation à la campagne de terreur et la recherche d'une solution pacifique au conflit. Si le Conseil faisait autre chose, ce serait envoyer le message selon lequel la violence est acceptable. C'est là une prescription

pour plus de violence et de terreur, et pour la détérioration de la situation actuelle.

La communauté internationale doit résister à la tendance qui consiste à aborder le conflit au Moyen-Orient en essayant de trouver à moyen terme entre les terroristes et leurs victimes, un compromis entre les instigateurs de la violence et ceux qui sont obligés de se défendre contre elle. Il n'existe aucune équivalence morale entre les deux. Voilà 17 mois que les Palestiniens cherchent à prouver que la violence donne des résultats, alors qu'Israël essaie de prouver le contraire.

Le Conseil de sécurité ne doit pas ici rester neutre, ne doit pas non plus encourager la violence palestinienne en offrant des incitations et des récompenses de plus en plus nombreuses en échange d'un cessez-le-feu. Il faut que la violence cesse sans condition. Après un an et demi environ d'effusion de sang, inspirée et appuyée par la direction palestinienne, toute incitation offerte pour mettre un terme à la terreur ne peut aboutir qu'à une escalade de celle-ci.

La vraie tragédie du conflit du Moyen-Orient, c'est qu'il y a à peine un an et demi, le processus de paix nous avait réellement rapprochés d'un règlement final. Israël est disposé à redynamiser ce processus. Je le répète, nous sommes attachés à la séquence des étapes énoncée dans le rapport Mitchell, dont la première est une cessation complète de la violence. Nous sommes attachés également à un retour aux termes de référence convenus du processus de paix, et nous sommes convaincus que la violence ne doit pas être récompensée, ni pouvoir influer sur l'issue de questions qui doivent être négociées entre les parties.

J'exhorte le Conseil à appuyer la position selon laquelle la violence est inacceptable et à s'abstenir d'approuver toute mesure qui nous détournerait de notre objectif immédiat et essentiel, à savoir mettre un terme à la violence, afin que l'on puisse sérieusement revenir au processus de négociations convenu. Seul ce processus permettra aux Israéliens et aux Palestiniens d'espérer véritablement concrétiser leur droit légitime à vivre dans la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) *:* J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – les États associés, Chypre, Malte et Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne exprime sa ferme condamnation et sa consternation devant la dernière flambée de terrorisme et de violence au Moyen-Orient, qui a fait de nouvelles victimes, notamment un nombre élevé de civils. Nous tenons à transmettre nos très sincères condoléances aux Israéliens et aux Palestiniens qui sont les uns et les autres victimes de cette situation.

La spirale actuelle de violence doit cesser immédiatement, tout comme les souffrances des deux peuples. Les deux parties doivent adopter sans tarder des mesures pour rétablir le calme et reprendre les négociations afin de résoudre un conflit qui n'a pas de solution militaire. Nous lançons un appel au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne pour qu'avec l'aide de la communauté internationale, ils offrent une perspective différente de la perpétuation actuelle de la violence et des souffrances de leurs peuples. L'absence d'une telle perspective ne peut qu'entraîner de nouveaux affrontements, faisant ainsi le jeu des extrémistes.

Le terrorisme et la violence doivent prendre fin. Chaque partie doit accepter ses responsabilités et agir de manière ferme et immédiate.

L'Autorité palestinienne et son Président élu, Yasser Arafat, doivent faire tout leur possible pour mettre fin au terrorisme et à l'Intifada armée, démanteler tous les réseaux terroristes et arrêter et juger les auteurs de tels actes. À cet égard, nous nous félicitons de la détention, par les forces de sécurité palestiniennes, des auteurs présumés du meurtre du Ministre du tourisme israélien.

Pour éliminer le terrorisme et oeuvrer en faveur de la paix, Israël a besoin d'un interlocuteur. Celui-ci est l'Autorité palestinienne et son Président élu, Yasser Arafat, dont l'autorité et la capacité de combattre le terrorisme ne doivent pas être diminuées au moyen de

restrictions sur sa liberté de mouvement et d'autres limitations.

Le Gouvernement israélien doit retirer ses forces militaires, arrêter les exécutions extrajudiciaires, lever le bouclage des territoires et toute autre restriction imposée au peuple palestinien et à ses dirigeants. Il faut immédiatement geler les activités d'implantation de colonies et mettre un terme aux actes visant les installations de l'Autorité palestinienne et à la destruction de l'infrastructure palestinienne et d'autres institutions qui contribuent au développement économique, social et humanitaire des Palestiniens et qui sont financées par l'Union européenne et d'autres donateurs. Nous lançons au Gouvernement israélien un appel à faciliter l'accès du personnel humanitaire et l'aide à la population palestinienne.

La sécurité est prioritaire, mais elle ne doit pas être perçue de façon isolée, par rapport à la nécessité d'une perspective politique et économique pour le peuple palestinien. À cette fin, dans la déclaration du Conseil de l'Union européenne de Laeken et les dernières conclusions adoptées par nos ministres des affaires étrangères, l'Union européenne a adressé un message très ferme aux parties pour qu'elles adoptent toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre immédiatement et sans condition le plan Tenet de cessez-le-feu et les recommandations de la Commission Mitchell. L'objectif de paix présuppose une mise en oeuvre parallèle et synergique de mesures sécuritaires et politiques.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général devant le Conseil de sécurité, jeudi dernier,

> « Un nouveau mode de penser et des idées nouvelles et audacieuses sont maintenant proposés de divers côtés. Il faut s'en réjouir, et de telles idées doivent être examinées rapidement et à fond tant par les parties que par la communauté internationale ». (*S/PV.4474, p. 3*)

L'Union européenne encourage à cet égard les contacts en cours entre les deux parties, notamment entre le Ministre des affaires étrangères israélien, M. Shimon Pérès, et le Président du Conseil législatif palestinien, M. Abou Ala. L'Union européenne regarde également comme un pas en avant les propositions du Prince héritier de l'Arabie saoudite, et espère qu'elles seront plus complètement élaborées.

L'Union européenne considère qu'il est capital et urgent d'agir en concertation avec l'ONU, les États-Unis, la Fédération de Russie et les pays arabes les plus étroitement concernés pour aider les parties à briser le cycle de la violence et à s'engager à reprendre les négociations politiques. À cet égard, le Haut Représentant du Conseil européen, M. Javier Solana, se trouve en ce moment-même dans la région pour maintenir les contacts nécessaires avec les parties, et prouver ainsi notre détermination de les aider à trouver une solution définitive au conflit.

Nous soulignons qu'un règlement juste et durable de la question doit reposer sur les principes de la conférence de Madrid, notamment le principe de l'échange de terres contre la paix, ainsi que sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

L'Union européenne, convaincue qu'un mécanisme de surveillance impartial serait dans l'intérêt des deux parties, est prête à prendre une part active à la mise en place d'un tel mécanisme. Redresser la situation socioéconomique difficile dans laquelle se trouvent les Palestiniens est également très important et irait dans le sens de la paix.

L'Union européenne n'épargnera aucun effort pour essayer de contribuer à réduire la violence et veiller à ce qu'Israéliens et Palestiniens puissent coexister dans la paix et la sécurité. Cela passe par la réaffirmation et la reconnaissance intégrale du droit irrévocable d'Israël de vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, la création d'un État palestinien démocratique viable et la fin de l'occupation des territoires palestiniens.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud, qui a demandé à prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse, Monsieur le Président, de vous voir présider cette importante séance. Il est en effet encourageant de voir le Conseil de sécurité se pencher de nouveau sur cette question de Palestine.

Il y a cinq jours, le Secrétaire général a donné de la situation au Moyen-Orient une analyse qui donne particulièrement à réfléchir. Pour le Conseil de sécurité, qui a pour mandat de maintenir la paix et la

sécurité, le message du Secrétaire général était des plus urgent. Pour citer sa propre expression, « nous nous rapprochons réellement du bord du gouffre » (*S/PV.4474, p.2*).

Le Mouvement des pays non alignés maintient depuis longtemps qu'en dernière analyse, il ne peut y avoir de solution militaire au conflit qui oppose les Palestiniens aux Israéliens. L'escalade continue du conflit ne peut contribuer à un règlement de la situation au Moyen-Orient, quel qu'il soit. De fait, les événements des 18 derniers mois ont clairement démontré qu'il ne peut y avoir de solution unilatérale à cette crise. Ce sont l'occupation étrangère, les activités de peuplement, la punition collective du peuple palestinien, les exécutions extrajudiciaires, les violations des droits de l'homme et la pauvreté qui sont les causes profondes de la violence et de l'insécurité dans la région.

Il y a de nombreuses années, le Conseil de sécurité a consacré le principe de la terre contre la paix dans ses résolutions 242 (1967) et 338 (1973), qui continuent d'être la base internationalement acceptée d'un règlement négocié du différend.

L'Autorité palestinienne a été créée comme instrument permettant d'asseoir la paix au sein de la population palestinienne. Or les institutions de l'Autorité palestinienne se voient quotidiennement visées par des attaques militaires de l'armée israélienne. Cet effort concerté a pour objectif d'affaiblir et de discréditer le Président Arafat et l'Autorité palestinienne. Les restrictions continues à la liberté de circulation du Président Arafat, qui visent à le maintenir peu ou prou en résidence surveillée, sont une autre tentative inacceptable d'humilier le dirigeant du peuple palestinien. Cependant, nous estimons que toutes ces mesures ne peuvent que compliquer encore plus le processus de paix.

Le Mouvement des pays non alignés estime que les Israéliens et les Palestiniens ne seront peut-être pas à même de mettre un terme au cycle de la violence et de reprendre le dialogue sans une aide internationale résolue. La communauté internationale doit appuyer un plan de paix et veiller à ce qu'il y ait un suivi effectif de l'application des accords passés. Bien que le Conseil de sécurité n'en soit pas encore convaincu, nous pensons que la présence d'un mécanisme de suivi multinational crédible est nécessaire sur le terrain.

L'Afrique du Sud a pris, au nom du Mouvement des pays non alignés, de nombreuses initiatives pour faciliter la paix au Moyen-Orient. Le Mouvement des pays non alignés a une position de principe bien connue en faveur d'un État palestinien ayant Jérusalem-Est pour capitale. Récemment, le Président Mbeki a invité des personnalités politiques éminentes qui soutiennent la paix au Moyen-Orient – palestiniennes comme israéliennes – à se joindre à lui et à un groupe d'autres personnalités sud-africaines dans le cadre du domaine viticole de Spier, au Cap, du 9 au 11 janvier 2002. Les objectifs de ces journées de réflexion étaient les suivants : appuyer les initiatives actuelles en vue de créer les conditions d'une reprise des négociations; partager l'expérience acquise par l'Afrique du Sud en matière de négociation, de rétablissement de la paix et de transition vers la démocratie; et appuyer le renforcement des camps de paix en Palestine et en Israël, ainsi que la dynamique générale de paix dans la région.

Le communiqué de Spier, publié à la fin de ces journées, montre qu'il existe encore des dirigeants en Israël et en Palestine qui sont vraiment attachés au dialogue et au renforcement du partenariat pour la paix. Le Président Mbeki et ses homologues poursuivent les discussions dans le but de faire fond sur cette initiative.

Même au coeur de la désespérance croissante, il reste toujours une lueur d'espoir. Nous sommes sensibles aux efforts des autres groupes internationaux, comme l'Union européenne, qui recherchent de nouveaux moyens de relancer le processus de paix. Nous trouvons également particulièrement encourageants les signes récents de résurgence des camps de paix tant en Israël qu'en Palestine. Il s'agit d'une admission fondamentale du fait qu'en dernière analyse, c'est aux mains des Israéliens et des Palestiniens eux-mêmes que résident la réconciliation et la paix. Il est de notre devoir à tous de les appuyer dans leur recherche de la paix et la communauté internationale a un rôle particulier à jouer en encourageant la réémergence de ceux qui, tant en Israël qu'en Palestine, appuient la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Permettez-moi de vous adresser mes

vifs remerciements pour avoir tenu cette séance extraordinaire à la demande du Groupe des États arabes. Je tiens à vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je suis convaincu que votre expérience et vos talents nous permettront de mener à bien nos travaux.

Je voudrais également remercier vivement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Koonjul, pour l'efficacité évidente avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois écoulé. J'aimerais également remercier le Secrétaire général M. Kofi Annan et son Coordonnateur spécial, M. Terje Roed-Larsen, pour leurs efforts en quête d'une solution à la situation tendue et dangereuse qui règne dans notre région.

Les agressions et les attaques israéliennes contre le peuple palestinien, l'Autorité palestinienne, ses institutions et son infrastructure se poursuivent avec de graves conséquences. Elles aggravent encore la détérioration de la situation entre les deux parties et dans la région dans son ensemble. Cela nuit à la sécurité et à la stabilité de la région dans son ensemble. On a prouvé que de telles agressions, conjuguées à des assassinats politiques, à la destruction de logements, au siège militaire et économique des villes et villages palestiniens et du peuple palestinien et de ses dirigeants n'assureront pas la sécurité du Gouvernement israélien ni du peuple israélien. En outre, de telles agressions constituent une violation flagrante des accords signés par les deux parties, des principes du droit international et humanitaire et des instruments internationaux pertinents.

Dans ce contexte, ma délégation condamne ces actes inacceptables et totalement injustifiés. Elle condamne également le ciblage et les massacres de civils par les deux parties et réaffirme, en même temps, que, pour régler ce conflit, il convient de tenir compte du principe de la coexistence pacifique entre Palestiniens et Israéliens. Il est donc plus que jamais temps que le Gouvernement israélien comprenne que le rétablissement de la paix et de la stabilité exige le retour des deux parties à la table des négociations à titre d'entités égales et désireuses de parvenir à un règlement garantissant leurs droits et leur avenir et de prendre des mesures parallèles et réciproques sur la base des accords déjà conclus et des obligations déjà prises par elles, notamment la cessation de l'utilisation de la machine de guerre israélienne contre le peuple palestinien et du siège imposé au Président Arafat.

De telles mesures constitueront un préalable à l'application des recommandations du rapport Mitchell pour créer les conditions appropriées à la reprise des négociations. Il est très prioritaire de débuter les négociations pour un statut final. Cela débouchera sur l'objectif principal du processus de paix, à savoir : fin totale de l'occupation, réalisation des droits nationaux du peuple palestinien, création de leur État viable et indépendant sur leur sol, et assurance de la sécurité d'Israël.

Ma délégation se félicite de la récente déclaration de S. M. le Prince héritier d'Arabie saoudite. Elle redemande au Conseil de sécurité d'accepter ses responsabilités selon la Charte en invitant Israël à se retirer intégralement et immédiatement des zones qu'il a réoccupées et en garantissant la protection nécessaire au peuple palestinien conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à la quatrième Convention de Genève de 1949.

Dans ce contexte, la Jordanie s'est félicitée des résultats de la conférence de Genève du 5 décembre 2001. Nous demandons au Conseil de sécurité d'obliger Israël à appliquer ses résolutions, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) sur lesquelles repose le processus de paix. Nous demandons également au Conseil de faire respecter les droits légitimes du peuple palestinien.

Pour conclure, ma délégation réitère sa solidarité – celle du Roi, du Gouvernement et du peuple – avec le Président Yasser Arafat et le peuple frère de Palestine dans leur lutte pour recouvrer leurs droits légitimes, obtenir gain de cause dans leurs exigences nationales et établir l'indépendance sur tout leur sol national avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Jordanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés. La situation est devenue si grave

qu'il est désormais impossible pour le Conseil de sécurité – la conscience de la communauté internationale et la voix de la légitimité internationale – de garder le silence face à ces événements.

Les bombardements, la violence, la destruction et les tueries, qui sont le lot quotidien du peuple palestinien en Cisjordanie et à Gaza, le siège imposé aux dirigeants légitimes du peuple palestinien, les violences flagrantes auxquelles des milliers de civils palestiniens sont exposés chaque jour, les victimes, tuées ou blessées, découlent de la conviction du Gouvernement israélien que seules la violence et la répression sont en mesure de réprimer les droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination; que l'occupation israélienne des territoires arabes et palestiniens pourra continuer, que le soulèvement populaire de l'Intifada des 18 derniers mois en Palestine peut être maté *manu militari*; et que cette violence peut être perpétrée contre des Palestiniens innocents et sans armes.

La paix au Moyen-Orient ne pourra durer que par l'application intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et par le retrait total des territoires arabes occupés et le respect du principe de la terre contre la paix, conforme au concept établi à la Conférence de Madrid de 1991. Une stratégie visant à instaurer une paix permanente au Moyen-Orient suppose la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant, viable et sûr dans les territoires occupés de la Cisjordanie et de Gaza, avec comme capitale Jérusalem-Est.

La sécurité ne saurait être le monopole d'une seule partie. Elle doit être équitable, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens, de manière à ce que les citoyens palestiniens et israéliens puissent se coucher le soir dans des conditions garantissant la sécurité et la paix. La destruction des institutions palestiniennes et l'assassinat de dirigeants et de citoyens palestiniens ne mettront certainement pas un terme à la spirale de la violence au Moyen-Orient. La destruction de l'économie et des infrastructures palestiniennes dans les territoires palestiniens occupés n'étouffera pas la volonté du peuple palestinien de poursuivre le combat.

Ainsi, le Conseil de sécurité est confronté à un véritable défi à l'heure actuelle – un défi lancé à la crédibilité de la conscience de la communauté internationale, ainsi qu'à sa capacité d'établissement et de vérification des faits dans les territoires palestiniens occupés et à son aptitude à intervenir afin de mettre un terme aux violences flagrantes perpétrées par les forces d'occupation israéliennes.

L'ensemble du Moyen-Orient aspire à une paix permanente et globale. Afin que cette paix puisse être atteinte et afin qu'elle soit durable, l'Égypte souligne la nécessité de mettre en place les éléments suivants. Premièrement, le retrait total des Israéliens des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés après le 5 juin 1967. Deuxièmement, il faut donner au peuple palestinien le droit à l'autodétermination ainsi que la capacité d'établir son propre État indépendant et viable, avec comme capitale Jérusalem-Est. Troisièmement, il faut qu'il y ait une reconnaissance mutuelle du droit à la sécurité pour tous les peuples et pour tous les États du Moyen-Orient au moyen de dispositions convenues qui soient équitables pour toutes les parties. Quatrièmement, il faut que des relations de bon voisinage et une coopération constructive entre tous les peuples et entre tous les États de la région soient instaurées dans tous les domaines.

Ces objectifs définitifs et justes en vue d'un règlement satisfaisant devraient être acceptables à toutes les parties. Nous sommes pleinement convaincus que les parties palestinienne et arabe ont déjà adopté cette approche dans tous leurs points de vue et prises de position depuis le Sommet de Madrid, en 1991.

Il reste à la partie israélienne d'annoncer également son adhésion à cette approche. Toute tentative visant à atteindre les objectifs finaux dans un conflit qui dure depuis plus de 100 ans exige que les parties reviennent à la table de négociations. Elles doivent aussi examiner la façon d'atteindre ces objectifs dans le concret.

Cela nous amène naturellement à exiger encore une fois l'arrêt de tout affrontement armé et le début de l'application des recommandations Mitchell ainsi que des arrangements Tenet auxquels s'ajoutent tous les plans de sécurité et autres accords conclus entre les deux parties sous tous leurs aspects.

Mon pays, l'Égypte, continuera de se faire l'avocat de cette position claire relative à la recherche d'un règlement juste et global de ce conflit. Il continuera d'adhérer à son obligation d'oeuvrer de

manière très sérieuse et constructive à la réalisation de ce noble objectif – à savoir, parvenir à une paix globale et juste pour tous les peuples et pour tous les États de la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous dire tout le plaisir que j'éprouve à vous voir présider le Conseil de sécurité ainsi que ma satisfaction et celle, j'en suis convaincu, de tous les États membres pour la manière, à tous égards, digne d'éloges avec laquelle vous avez su le faire jusqu'à présent.

Ma délégation se réjouit également de voir le Mexique revenir au Conseil pour apporter une contribution qui sera assurément précieuse pour le succès de ses travaux.

Permettez-moi également de dire toute notre gratitude à l'Ambassadeur de Maurice qui a mérité les remerciements de notre organisation, en conduisant le mois dernier, avec un talent et une efficacité remarquables, les travaux de ce Conseil.

Quelle autre situation de crise internationale pourrait prétendre légitimement accaparer l'attention du Conseil de sécurité autant que celle à laquelle nous assistons avec une horreur et une impuissance chaque jour croissantes en Palestine occupée. Nous vous savons gré, à cet égard, ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'en avoir saisi toute la gravité et toute l'urgence en accédant à la demande de la représentation légitime du peuple palestinien appuyée par le groupe arabe d'une réunion immédiate du Conseil de sécurité.

Le degré inouï de férocité atteint ces dernières semaines par la répression de l'armée israélienne et les moyens militaires gigantesques utilisés pour briser la résistance du peuple palestinien ne laissent plus planer aucun doute sur le qualificatif qu'il convient d'utiliser pour décrire la situation. En dépit des dénégations obstinées israéliennes, il s'agit bien là d'une situation de guerre et, en tant que telle, celle-ci appelle à la mise en oeuvre urgente des instruments pertinents du droit international humanitaire, en particulier de la quatrième Convention de Genève de 1949, pour assurer la protection des populations palestiniennes prises pour cible par une armée régulière et ce, sans préjudice des mesures supplémentaires de protection que l'Organisation des Nations Unies est requise, aux termes de la Charte, de prendre en urgence.

II apparaît clairement que les actions militaires dirigées contre les édifices de l'Autorité palestinienne et la destruction de ses infrastructures, les invasions répétées des territoires sous juridiction palestinienne, l'isolement physique de la direction légitime et démocratiquement élue du peuple palestinien représentée par le Président Yasser Arafat, le harcèlement militaire et diplomatique dont fait l'objet l'Autorité palestinienne, participent d'une politique délibérée visant à réduire à néant ce qui reste des acquis d'Oslo et de casser définitivement la dynamique de paix initiée à Madrid.

En outre, pour bien obstruer la voie à toute tentative visant à réactiver le processus de paix sous le prétexte fallacieux de répondre à des actes de résistance générés par le sentiment exacerbé d'un peuple sous occupation étrangère depuis des générations, l'assassinat politique et le terrorisme d'État ont été érigés en politique nationale ouvertement approuvée en Conseil des ministres par le Gouvernement d'Israël et obstinément menée malgré la condamnation unanime de la communauté internationale dans le but conscient et manifeste de réunir les conditions les plus néfastes au processus politique et les plus propices à l'augmentation de l'intensité de la violence.

L'objectif recherché est, en fait, de porter atteinte à la crédibilité de l'Autorité palestinienne, de briser ses ressorts et de la mettre dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations en matière de maintien de l'ordre public tout en exigeant d'elle, dans le même temps, de maîtriser la révolte légitime d'un peuple contre l'occupant que la violence sans cesse croissante de la répression nourrit quotidiennement, engendrant une spirale infernale qui, si on n'y prend garde, risque de s'accélérer et d'atteindre le point de non-retour.

En d'autres termes, cette politique israélienne mûrement réfléchie vise à discréditer et à disqualifier le concept de l'État palestinien viable et responsable qui constitue la finalité du processus de paix, particulièrement depuis que cette revendication palestinienne de toujours a enregistré une percée décisive, le 10 novembre dernier, avec son évocation par le Président des États-Unis d'Amérique devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

Parallèlement et comme pour définitivement écarter toute chance de relance du processus de paix, le Gouvernement israélien poursuit impunément et sans relâche sa politique d'expansion territoriale, en violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et reste sourd aux appels de la communauté internationale en vue de geler sa politique de colonisation. Le résultat de la politique du pire suivie par Israël est que le Moyen-Orient se trouve aujourd'hui au bord du précipice, c'est-à-dire plus près qu'il ne l'a jamais été d'un affrontement généralisé.

Face à cette situation, il est impératif que la communauté internationale cesse de regarder en observateur passif le Moyen-Orient sombrer dans la violence et, assume avec courage et détermination ses responsabilités avant que cette région si névralgique ne bascule, comme le Secrétaire général nous en a prévenus, dans une guerre totale aux conséquences dramatiques pour tous.

De ce point de vue, l'Algérie trouve opportune et bienvenue l'intention déclarée du Secrétaire général d'intensifier les consultations par l'intermédiaire du Coordonnateur spécial, avec les membres du quatuor ainsi qu'avec les acteurs régionaux et internationaux sur la question.

Mon pays estime cependant, que le Conseil de sécurité, eu égard aux responsabilités particulières qui lui incombent en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et au rôle irremplaçable qui est le sien, est interpellé avec un sentiment d'urgence accrue en vue de s'impliquer directement en condamnant cette politique du pire du Gouvernement israélien, en appelant à un arrêt immédiat de la violence et en envoyant sur place une mission composée parmi ses membres pour examiner, dans les territoires occupés, les moyens d'assurer la protection que le peuple palestinien est en droit d'attendre de la communauté internationale, en particulier au moyen du déploiement d'observateurs internationaux, et pour réunir tous les éléments en vue d'une action effective et prioritaire visant à réduire le niveau de la violence et à favoriser la relance du processus de paix.

Pour cela, afin de restaurer un minimum de confiance, de renouer les fils brisés du dialogue et de relancer le processus de paix avec une détermination accrue, un esprit nouveau et, nous l'espérons, cette fois-ci, des chances plus grandes de succès, il nous paraît nécessaire de partir d'une base commune acceptable et acceptée par tous, celle fournie par les recommandations du rapport Mitchell et par le plan Tenet.

Fondé sur une approche équilibrée, le rapport Mitchell envisage, en effet, un ensemble de mesures susceptibles d'assurer la remise sur rails d'un processus de paix longtemps dévoyé grâce à la cessation des actes de violence, au gel des colonies de peuplement, au rétablissement de la confiance et à la reprise des négociations. Le Conseil de sécurité se doit, dès lors, d'appeler à la mise en oeuvre totale et urgente de ces recommandations. Il est, en outre, essentiel que soit mis en place rapidement un mécanisme de surveillance impartial sur le terrain s'inscrivant dans le prolongement du rapport Mitchell.

Plus que jamais convaincue que la paix est un choix stratégique et qu'il n'est pas d'alternative au retour à la table des négociations, l'Algérie demeure fermement attachée à un règlement pacifique, juste, durable et global du conflit au Moyen-Orient fondé sur la légalité internationale telle qu'incarnée par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le respect par Israël des engagements contractés dans le cadre du processus de paix, en particulier le principe de la terre contre la paix agréé à Madrid et, à l'évidence, sur le retrait total d'Israël des territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis 1967. Un tel règlement doit permettre la réalisation des droits nationaux imprescriptibles du peuple palestinien y compris son droit à l'établissement de son État indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Arabie saoudite une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Shobokshi (Arabie saoudite) prend place sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie. Je

l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mejdoub (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire mes vifs remerciements pour avoir accepté rapidement de convoquer cette réunion urgente du Conseil de sécurité pour examiner la situation qui prévaut actuellement dans les territoires palestiniens occupés et la dangereuse escalade à laquelle nous assistons.

Il faut se rappeler que cette aggravation a été provoquée par la visite effectuée à la mosquée Al-Aqsa par le Premier Ministre. Et il est désolant de constater aujourd'hui que la situation dans les territoires palestiniens occupés n'a cessé de se dégrader depuis, atteignant une détérioration sans précédent, et qu'elle constitue aujourd'hui une menace grave à la paix et à la sécurité internationales.

Il devient évident que l'actuel Gouvernement israélien entend poursuivre son « utilisation excessive de la force » – l'expression émane de dirigeants internationaux parmi les meilleurs amis d'Israël – cette méthode devenant une forme de gouvernement de répression et une politique visant à asservir le peuple palestinien et à anéantir ce qui reste du processus de paix.

Israël a en effet continué sa politique de liquidation physique contre des civils palestiniens innocents et leurs dirigeants, poursuivi les assassinats ciblés et extrajudiciaires, en contradiction flagrante avec le droit international, les normes humanitaires et les valeurs morales.

Le cycle de la violence israélienne est tel que l'armée prend sans vergogne des zones sous contrôle palestinien, et durcit jusqu'à l'asphyxie le blocus économique imposé à la population civile. Il a aussi continué de lancer des attaques à l'arme lourde, occasionnant des dommages considérables à l'infrastructure de l'Autorité palestinienne et aux institutions destinées à répondre aux besoins quotidiens des Palestiniens, qui étaient financées par des partenaires internationaux comme l'Union européenne. Même les édifices de l'ONU et son personnel n'ont pas été épargnés, comme si Israël était devenu l'ennemi de tous.

Nous sommes convaincus que dans ces circonstances, qui suscitent une profonde préoccupation, il est temps de mettre fin d'urgence à cette escalade de violence. Il n'est pas possible que la communauté internationale reste les bras croisés devant la détérioration et la stagnation de la situation. Il appartient à l'ONU et surtout au Conseil de sécurité d'assumer pleinement leurs responsabilités pour amener Israël à mettre immédiatement fin à ses agressions et à ses pratiques. Israël doit se conformer aux dispositions du droit international et du droit humanitaire, et fournir une protection adéquate aux civils palestiniens, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949.

Le Conseil a essayé à plusieurs reprises de parvenir à une résolution fondée sur une approche qui se concentre sur la prévention pour faire face à la situation de crise dans les territoires palestiniens occupés. Malheureusement, ces tentatives n'ont pas été couronnées de succès. Il est maintenant évident que le Conseil doit adopter une résolution dans des circonstances qui ne relèvent plus de la prévention, et qu'il doit faire face à une situation douloureuse dans laquelle un peuple tout entier est menacé d'élimination. Le Conseil doit agir rapidement pour éviter ce qui pourrait être une situation encore plus grave.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général et son Coordonnateur spécial, M. Larsen, pour dire que se concentrer sur la sécurité seulement revient à créer un obstacle plutôt qu'un pont pour parvenir à un dialogue politique. Car il est clair que la politique israélienne crée des obstacles. Le Gouvernement israélien continue d'imposer des conditions et des exigences unilatérales à l'Autorité palestinienne légitime. Cette politique est à l'origine des occasions manquées de reprendre les négociations et de parvenir à une paix basée sur les recommandations des plans Mitchell et Tenet, après le discours apaisant prononcé par le Président Arafat, le 16 décembre 2001.

Le manque de sérieux dans le discours politique israélien et sa démarche illogique se manifestent dans le fait qu'Israël se concentre seulement sur le niveau de sécurité et sur ses efforts pour en faire porter toute la responsabilité à l'Autorité palestinienne. En même temps, les forces armées israéliennes sapent délibérément tous les jours le fondement de l'Autorité par le biais de provocations quotidiennes et en lui enlevant ses moyens d'intervention, ainsi qu'en attaquant les édifices des services de sécurité palestiniens et en tuant ses membres.

Est-il concevable que nous demandions au Président Arafat, au moment où il est assiégé lui-même dans son lieu de résidence par des tanks israéliens, d'arrêter les actes d'autodéfense du peuple palestinien? Comment l'Autorité palestinienne peut-elle assurer l'ordre et la sécurité alors qu'Israël s'emploie chaque jour à détruire les éléments mêmes du mécanisme palestinien de sécurité? Comment est-il possible de ramener le calme dans les territoires occupés lorsqu'ils reçoivent quotidiennement aux mains de la force d'occupation une pluie de bombardements, par air, par terre et par mer?

En dépit de la gravité de la situation actuelle, nous estimons que les solutions sont évidentes. La Tunisie n'a jamais cessé de préconiser la paix et une solution politique comme choix stratégique. Elle demande donc à la communauté internationale et aux pays qui ont parrainé le processus de paix de faire pression sur Israël pour qu'il adhère avec sérieux, de façon responsable et sans tarder, au processus de paix, et revienne à la table des négociations; pour qu'il respecte le droit international et ses instruments – en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que le principe de la terre contre la paix; pour qu'il se retire de tous les territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne; et pour qu'il reconnaisse les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit de créer un État indépendant sur sa terre ayant Al Qods Al Charif comme capitale.

Le monde a traversé, dans son histoire récente, une étape cruciale, caractérisée par la mondialisation et de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales. Peut-être pouvons-nous tirer des leçons des événements douloureux qui ont eu lieu récemment et ont fait des milliers de victimes innocentes. C'est dans cet esprit que nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une démarche préventive pour faire face à ces menaces sur la base du principe selon lequel la sécurité est une notion globale et intégrale, et que notre engagement à l'égard de ce concept doit être collectif et international.

Il est donc prioritaire et de la plus haute importance que la communauté internationale agisse maintenant de concert et rassemble ses efforts pour édifier un front uni afin de faire face aux défis auxquels l'humanité est confrontée. En même temps, il n'est pas possible que cet engagement soit aussi crédible et efficace que nous le souhaiterions si nous admettons que certains puissent ne pas le respecter.

À cet égard, il est inadmissible aujourd'hui qu'Israël se voit accorder un statut exceptionnel au sein de la communauté internationale. On ne peut pas lui permettre de se réfugier derrière une perspective étroite de sécurité qui lui permet de transgresser le droit international et d'appliquer une politique de la force et du fait accompli.

Rompre le cercle vicieux de la violence est maintenant devenu une responsabilité collective qui exige que l'on apporte une solution politique au conflit. Il est de notre devoir d'ouvrir de nouveaux horizons politiques à l'intention des parties pour relancer le processus de paix.

Il est également nécessaire de faire face avec fermeté à la politique d'aventurisme et de dictats suivie par le Gouvernement israélien actuel. Cette demande urgente n'est plus seulement une requête palestinienne ou arabe; elle est aussi devenue celle des milieux modérés et épris de paix en Israël même, car la politique du Gouvernement actuel a montré que la sécurité et la paix ne peuvent pas naître de la répression, de l'intransigeance et de la domination.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans souligner particulièrement les points suivants. Premièrement, il faut lever le siège actuellement imposé au Président Yasser Arafat et assurer sa liberté totale de mouvement.

Deuxièmement, c'est au Gouvernement israélien de donner des preuves qu'il a la volonté d'instaurer la paix et de proclamer son désir de reprendre les négociations, d'autant que les dirigeants palestiniens le proclament tous les jours.

Troisièmement, nous demandons que les négociations reprennent d'urgence sur la base de la légitimité internationale et des nouveaux instruments, particulièrement les plans Mitchell et Tenet.

Quatrièmement, il n'y a aucun doute que les États-Unis ont un rôle essentiel à jouer pour trouver une solution à ce conflit. Cette vision a été proclamée par le Président Bush et par le Secrétaire d'État Colin Powell à Louisville. Des idées nouvelles ont été récemment proposées, notamment par la France ainsi que par la partie arabe qui n'a jamais cessé de prouver qu'elle était disposée à trouver une solution politique à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient. Toutes ces propositions sont les bienvenues. Il

est temps maintenant qu'elles soient transformées en initiatives concrètes et pratiques.

Depuis plus d'une génération maintenant, la Tunisie n'a cessé de préconiser une solution politique à la question palestinienne et à la situation au Moyen-Orient. Elle lance aujourd'hui, à cette conjoncture internationale et politique délicate, un appel à la communauté internationale pour que cette question soit traitée avec l'urgence que requiert la gravité de la situation au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fall : « L'occupation corrompt; plus précisément, elle nous a déjà corrompus; la discrimination devient notre norme, et l'insensibilité une manière d'être. »

Ces propos, d'une amère clairvoyance, ne sont guère, on s'en doute, de mon cru, ni ceux d'un adversaire traditionnel de Tel Aviv. Ils émanent tout simplement – et le réquisitoire n'en est que plus accablant – du Président de la Knesset, M. Avraham Burg, qui a dressé ce constat fort édifiant, tel que nous le rapporte un grand quotidien européen peu suspect de complaisance pro-palestinienne.

Manifestement et depuis la visite-provocation du futur Premier Ministre israélien à l'esplanade des mosquées, le 28 septembre 2000, et l'Intifada y consécutive, les forces d'occupation ont basculé dans les représailles systématiques et démesurées, anéantissant les infrastructures de l'Autorité palestinienne, multipliant les agressions territoriales et imposant au Président Yasser Arafat une réclusion forcée inadmissible à Ramallah, avec, dit-on, la compréhension, voire la bénédiction de certains alliés.

Sous le regard impuissant, fuyant et gêné de la communauté internationale, face aux attentats de groupes terroristes contre des civils israéliens, et surtout devant le martyre des populations palestiniennes soumises à d'insoutenables souffrances, humiliations et punitions collectives injustifiées, le processus de paix semble définitivement bloqué, voire condamné, qui naquit pourtant du consensus d'Oslo de 1993 et de la déclaration sur les arrangements intérimaires d'autonomie, à l'origine de la reconnaissance mutuelle Israël/Organisation de libération de la Palestine et de l'installation subséquente de l'Autorité palestinienne à Jéricho et à Gaza.

D'aucuns vont jusqu'à faire valoir que le processus de paix, auquel s'accrochent désespérément les tenants d'une solution négociée à tout prix, aurait irrémédiablement succombé, ensevelissant les plans Mitchell et Tenet sous les raids et bombardements israéliens, avec l'active connivence de jusqu'au-boutistes des deux camps, paradoxalement unis dans le rêve apocalyptique d'une guerre totale qui embraserait tout le Moyen-Orient et emporterait les régimes honnis de ces extrémistes impénitents.

Il nous faut donc agir et très vite afin de conjurer les risques d'une conflagration généralisée aux conséquences certes prévisibles, mais incalculables, pour la région et pour le monde. Pour ces raisons, nombre de bonnes volontés se sont généreusement investies et conjuguent leurs énergies autour de notre apprécié et estimé Secrétaire général, M. Kofi Annan, aux côtés du quatuor de médiateurs, pour une résurrection salvatrice du processus de paix.

Pour sa part, notre Comité entend rappeler que le chemin de la paix reste indissolublement tributaire de la fin de l'occupation israélienne et de la création d'un État palestinien indépendant et viable, coexistant avec l'État d'Israël. Corrélativement, le Comité estime que la conclusion d'un accord de règlement global, juste et durable, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, demeure liée au partage de Jérusalem déclarée « ville ouverte et capitale de deux États, Israël et la Palestine », ainsi qu'à une solution juste et équitable, pour tous, du problème des réfugiés et leur droit au retour.

En engageant vivement les parties, au premier rang desquelles Israël, à se conformer strictement à ces résolutions, de même qu'à la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, nous en appelons solennellement aux protagonistes et acteurs pour un retour salutaire à la table des négociations, tout en exhortant la communauté des donateurs à mobiliser une assistance économique significative et d'importants secours d'urgence en faveur du peuple palestinien en détresse extrême.

Dans cet esprit, il convient de relever, sans déplaisir ni optimisme béat, que des frémissements

encore timorés scandent l'horizon de la paix, dans le prolongement de la dynamique américaine amorcée à Louisville, autour de la reconnaissance désormais irréversible et unanime de la création d'un État de Palestine, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

En l'espèce, il n'est que d'évoquer les vues positives à nouveau déclinées par le Président Arafat dans le *New York Times*, ou la déclaration d'Israël proclamant son adhésion aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi qu'aux plans Mitchell et Tenet, comme cela vient d'être dit. Il suffit également de rappeler la réflexion prospective engagée par certains leaders arabes, et je pense à l'Arabie saoudite, quant au principe « la normalisation contre le retrait total », ou les judicieuses propositions européennes de reconnaissance mutuelle entre Israéliens et Palestiniens, ou encore les récents contacts de dirigeants africains, à l'instar du Président sénégalais, pour une éventuelle initiative continentale dans le cadre de l'ONU.

Le Conseil de sécurité, les coparrains du processus de Madrid et l'ONU se trouvent donc interpellés, à la croisée des chemins. Les intentions de paix sont proclamées, la volonté de négociation affichée et le soutien de la communauté internationale acquis. Le décor étant ainsi planté, il revient, aux uns et aux autres, de jouer leur partition et traduire les engagements souscrits *urbi et orbi*, en actes univoques et lisibles, avec le concours de l'ONU, singulièrement celui du Conseil de sécurité. Il s'agit impérativement d'extraire le processus de paix du cycle infernal des violences récurrentes dont participent l'impasse politique et l'immobilité diplomatique ligotées sur le lit de Procuste du « tout militaire et du tout sécuritaire ».

C'est dire que les propositions cohérentes et réalistes déjà soumises emportent l'adhésion totale du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Monsieur le Président, en vous présentant, ainsi qu'à votre prédécesseur, le distingué Ambassadeur de Maurice, mes chaleureuses félicitations, pour un mandat si fécond à la présidence du Conseil de sécurité, je vous sais particulièrement gré de m'avoir offert l'opportunité de prendre part à cet important débat instauré à l'heureuse initiative de notre cher collègue du Yémen, au nom du Groupe des États arabes.

Avec notre soutien renouvelé au Président Arafat, dont le Comité exige, dans l'intérêt de la paix, le recouvrement intégral d'une liberté de mouvement scandaleusement confisquée, je voudrais, avant de terminer, laisser la parole au philosophe et historien Yirmiyahu Yovel, professeur émérite à l'université hébraïque de Jérusalem et à la *New School of Social Research* de New York :

> « Nous sommes dans la pire situation depuis la fondation de l'État d'Israël, à cause de l'absence d'espoir, à droite comme à gauche… Dans une société résignée à vivre avec la violence, il faut faire renaître l'espoir d'une sortie de l'impasse. »

Comme en écho, jaillit, volontariste, le credo du « reclus de Ramallah », qui va clore ma déclaration :

> « J'ai bon espoir… Nous sommes prêts, de notre côté, à mettre un terme au conflit et à négocier avec le chef du Gouvernement israélien, quel qu'il soit et sans considération pour son passé… Je réitère mon engagement ferme pour une paix juste et globale, la paix des braves. »

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de vous féliciter pour votre présidence du Conseil de sécurité. Le Mexique a apporté une contribution très précieuse à cet organe important. Votre délégation apporte une présence active et innovante au sein du Conseil, dans la lignée de la meilleure tradition de la diplomatie mexicaine, très respectée, et de sa contribution exceptionnelle à la paix et à la sécurité internationales.

Ce débat public est sans conteste opportun et nécessaire. La crise permanente au Moyen-Orient ne peut être considérée comme une simple question régionale. Elle concerne la communauté internationale dans son ensemble. C'est un moment crucial, et c'est le moment pour les Nations Unies d'exprimer leur profonde tristesse du nombre de morts causées par le conflit, de réaffirmer leur espoir que le processus de paix pourra être ranimé, et de présenter des propositions spécifiques à cette fin.

Nous nous félicitons de ce que le Conseil de sécurité reçoit maintenant des exposés réguliers sur la situation au Moyen-Orient, et qu'il a convenu de

convoquer des consultations régulières sur cette question urgente. Nous espérons qu'un suivi plus serré favorisera l'élaboration de propositions constructives et originales en vue d'un règlement adéquat des différends, ouvrant des perspectives neuves de paix et de réconciliation pour tous les peuples du Moyen-Orient.

À ma dernière intervention au Conseil, en décembre, j'ai mis un accent particulier sur notre espoir qu'à l'avenir le Conseil de sécurité pourra pleinement exercer ses responsabilités sur cette question. Les États Membres ont eu, ces dernières années, tout lieu d'être consternés devant le refus ou du moins la réticence que le Conseil semblait manifester envers la prise intégrale de ses responsabilités à l'égard d'un des conflits les plus urgents et les plus meurtriers que le monde ait à affronter. Nous pensons exactement comme le Secrétaire général Kofi Annan,

> « qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale oeuvrent de manière concertée avec les parties en vue de parvenir à un règlement pacifique, juste, durable et global du conflit au Moyen-Orient ». (*S/PV.4474, p.3*)

Le rôle du Conseil doit être renforcé en temps de crise.

Nous rêvons tous du jour où la spirale de la violence arrivera enfin à son terme au Moyen-Orient et où tous les peuples de la région pourront consacrer leur énergie à la pleine réalisation de leur destin, profitant de la justice sociale et des chances ouvertes à tous.

Néanmoins, ces derniers mois, le monde, outré, a suivi les conséquences d'un épouvantable cercle vicieux d'attentats et de représailles aveugles. Le nombre de morts et de blessés – pour la plupart civils – des deux côtés, augmente chaque jour. Les perspectives économiques sont graves; une grande partie de la population est empêchée de satisfaire ses besoins de base. On constate une perte de capacité et les investissements qui pourraient favoriser le bien-être de la population vont ailleurs. La méfiance absolue règne entre les parties et les empêche de prendre des mesures décisives vers la paix.

L'ONU peut certainement contribuer à modifier cette triste situation. Pour sa part, le Secrétaire général a une position très légitime pour jouer ce rôle – et il dispose des outils adéquats pour ce faire.

Nous voudrions proposer que, dans la mesure du possible, tous les exposés périodiques du Secrétaire général et des membres du Secrétariat sur la situation en évolution au Moyen-Orient soient faits en séance publique, sans exclure, bien sûr, les discussions du Conseil à huis clos.

Concrètement, que peut effectivement faire le Conseil de sécurité à ce stade? Comment peut-il contribuer à sauvegarder le processus de paix et à restaurer l'espoir d'une solution à long terme? Il peut certes faire beaucoup. En tout premier lieu, le Conseil peut, en termes clairs, transmettre tant aux dirigeants israéliens que palestiniens notre sentiment de consternation collective de ce qu'ils ne parviennent pas à tenir leurs engagements. La croyance en la possibilité d'une solution négociée au conflit doit être maintenue. Le Conseil ne doit pas manquer d'exercer la bonne dose de pression sur les deux parties. Nous encourageons aussi la création d'un mécanisme de surveillance afin d'aider les parties à mettre en oeuvre les recommandations du rapport Mitchell, acceptées mais non appliquées, même en partie.

Nous déplorons vigoureusement toutes les violences, et en particulier les attentats et les attaques suicide qui continuent de toucher les civils israéliens. Dans le même esprit, nous déplorons fortement le recours excessif à la force par les forces militaires israéliennes, en particulier contre des cibles civiles, et notamment la destruction délibérée de l'infrastructure dans les territoires palestiniens occupés.

Nous demandons la levée des bouclages qui paralysent l'économie palestinienne.

Il ne saurait y avoir de conditions factices préalables d'aucune sorte imposées par les parties pour revenir à la table des négociations. La reprise du processus de paix ne peut pas rester tributaire d'actes extrémistes.

Nous regrettons le maintien de l'assignation à résidence qui a pratiquement été imposée au Président Yasser Arafat. L'Autorité palestinienne joue un rôle essentiel. C'est une partie indispensable dans la quête de la paix et, à ce titre, elle doit être pleinement maintenue dans une situation qui lui permette de respecter ses engagements politiques et de sécurité.

Nous considérons que si le Président Arafat jouissait d'une pleine liberté de mouvement, les deux parties pourraient commencer à mettre intégralement et

immédiatement en oeuvre les recommandations de la Commission Mitchell et les accords Tenet afin d'aboutir à un cessez-le-feu durable.

Il faut mobiliser la volonté politique afin de reprendre un dialogue constructif visant à atteindre un règlement global, juste et durable sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et des accords auxquels sont parvenues les parties.

Depuis que la question de Palestine a été inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies, le Brésil n'a cessé de prôner une solution pacifique au conflit au Moyen-Orient.

Comme l'a dit l'année dernière le Président Fernando Henrique Cardoso devant l'Assemblée générale,

> « Tout comme il a appuyé la création de l'État d'Israël, le Brésil aujourd'hui lance un appel afin que des mesures concrètes soient prises vers la création d'un État palestinien qui soit démocratique, uni et économiquement viable. La reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination ainsi que le respect de l'existence d'Israël comme État souverain, libre et sûr, sont essentiels afin de rebâtir l'avenir du Moyen-Orient dans la paix. C'est une dette morale dont l'ONU est redevable. C'est une tâche que nous ne pouvons pas reporter. » (*A/56/PV.44, p.7I*)

Nous nous félicitons des propositions visant à promouvoir les négociations de paix et à apporter une réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général Kofi Annan en faveur d'un nouveau mode de penser et d'idées novatrices.

À cet égard, le prince héritier Abdullah d'Arabie saoudite a fait récemment une proposition concrète qu'applaudissent tous ceux qui aspirent à la paix au plus profond d'eux-mêmes.

Le Conseil de sécurité doit réfléchir à la façon dont il pourrait contribuer à l'analyse approfondie de ces idées.

Le Brésil reste prêt à participer à cet effort, de la manière qu'il pourra, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de liberté politique, de paix, de stabilité et de prospérité pour tous au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Maroc, Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bennouna (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous faire part, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, de nos remerciements pour avoir immédiatement donné suite à la demande formulée par le Groupe arabe de convoquer une séance d'urgence du Conseil de sécurité pour débattre de la situation tragique qui règne dans les territoires palestiniens occupés.

Permettez-moi aussi de vous faire part de nos chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes persuadés que vos talents et votre sagesse vous permettront de mener avec compétence les délibérations du Conseil sur cette question d'une grande importance et d'une grande gravité au regard de la sécurité internationale.

Nous souhaitons également remercier votre prédécesseur pour les efforts qu'il a déployés le mois dernier. Je tiens de même à exprimer ma gratitude au Conseil de sécurité pour avoir décidé de débattre des faits nouveaux survenant au Moyen-Orient au moins une fois par mois. Toutefois, les événements ont montré que cette question mérite d'être débattue chaque jour au Conseil, compte tenu de la détérioration sur la scène palestinienne et des échecs auxquels se heurtent les efforts de paix dans la région.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui dans des circonstances tout à fait particulières et extraordinaires, qui se distinguent par la gravité du danger et la sérieuse détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, en raison de l'agression et des pratiques israéliennes qui se poursuivent et s'intensifient.

Notre délégation condamne l'escalade continue et systématique de la campagne militaire lancée par Israël contre la population palestinienne sans défense, les châtiments collectifs auxquels Israël a recours, la destruction de bâtiments publics de l'Autorité nationale palestinienne et de ses infrastructures socioéconomiques, la politique israélienne

d'assassinats qui visent les symboles de l'Autorité palestinienne, et le siège économique et militaire des villes et des villages palestiniens. Ces pratiques constituent une violation flagrante des résolutions internationales et des normes du droit international, humanitaire ainsi que d'autres instruments internationaux pertinents, notamment de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Monsieur le Président, ce n'est un secret ni pour vous ni pour le Conseil que ces pratiques ont entraîné chez le peuple palestinien des sentiments d'impuissance et d'un désespoir extraordinaire et contenu, parallèlement au fléchissement du processus de paix et à la poursuite de l'occupation, de même qu'au mépris par Israël de la légitimité internationale.

Le Maroc a pris part à tous les efforts de la communauté internationale visant à mettre un terme au conflit dans la région. Il s'oppose à toute tentative israélienne visant à saper l'Autorité nationale palestinienne et à marginaliser son Président légitime, M. Yasser Arafat. Nous soulignons que l'Autorité nationale palestinienne est la seule autorité légitime à même de jouer le rôle de partenaire de paix afin de parvenir à une paix juste et globale dans la région. Toute tentative visant à saper cette autorité mettrait en grave danger la sécurité et la stabilité de la région.

La politique poursuivie par le Gouvernement israélien actuel ne peut qu'envenimer la situation et perpétuer le cycle de violence, faisant ainsi plus de victimes. Elle risque également de compromettre la stabilité et la paix dans la région, de même que l'avenir du processus de paix. La façon dont Israël fait face à cette crise en se basant sur un pur souci de sécurité ne fera qu'aggraver les actes of violence.

Ce n'est pas en ayant recours à la force ni en intensifiant les mesures de sécurité et de coercition que l'on pourra régler ce conflit. Cela ne pourra être obtenu qu'en retournant immédiatement et sans condition à la table des négociations et en s'employant avec bonne volonté et courage à faire aboutir ce processus.

Il est indéniable que l'occupation par Israël des territoires palestiniens est au coeur de la crise et de toute la question du Moyen-Orient. Quiconque suit les événements actuels et l'évolution de la situation verra clairement que le Gouvernement israélien est déterminé à perpétuer son occupation des territoires palestiniens. Ma délégation estime qu'il n'y a pas d'avenir pour une occupation, quelle que soit la puissance de l'occupant. Nous pensons aussi qu'une paix juste et équitable est à la base de toute stabilité et sécurité dans la région.

Le Maroc reste persuadé que l'option de la paix et la poursuite des négociations sur la base de la légitimité internationale constituent le seul moyen de sortir le Moyen-Orient du cycle de violence et de représailles. À cet égard, le Maroc perçoit sous un jour favorable les initiatives récentes qui ont été annoncées et qui visent à libérer la région de la logique de violence et à relancer les négociations, notamment l'initiative du Prince héritier Abdullah de l'Arabie saoudite, que la communauté internationale a trouvée très encourageante.

Il y a un mois, à Marrakech, la commission Al Qods a tenu une réunion sous la présidence de S. M. Mohammed VI, qui a lancé un appel à tous les membres de la communauté internationale, les exhortant à accorder à cette situation explosive une attention prioritaire et à faire preuve de responsabilité, car les événements au Moyen-Orient ont des répercussions directes sur la stabilité et la paix internationales. Il a déclaré en outre qu'une intervention résolue et immédiate de la communauté internationale, particulièrement du Conseil de sécurité et des garants du processus de paix, s'imposait de toute urgence pour éviter une tragédie dans l'ensemble de la région et dans le monde. La communauté internationale doit obliger Israël à respecter les décisions de la légitimité internationale.

Le Conseil de sécurité, plus que jamais, est appelé aujourd'hui à restituer leurs droits à ceux qui sont habilités à les exercer, et à assumer ses responsabilités pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région, en réclamant que soit immédiatement mis un terme à l'agression israélienne et en envoyant des observateurs internationaux pour fournir au peuple palestinien la protection internationale dont il a besoin et surveiller les mesures de sécurité, conformément aux résolutions et aux conventions internationales. Le Conseil doit exhorter Israël à appliquer les recommandations Mitchell et Tenet, dans l'intention d'instaurer des conditions objectives et propices à la reprise du processus de paix.

Le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, a déclaré la même chose au Conseil de sécurité, il y a moins d'une semaine :

> « Une réduction de la violence est la priorité la plus immédiate… Il faut l'examiner en même temps que des questions politiques clefs, notamment la question de la terre, et les questions économiques et sociales, y compris la situation de plus en plus critique et désespérée des Palestiniens.
>
> Ne pas faire face à toutes ces questions ne pourra qu'aboutir à de nouveaux échanges, peut-être encore plus meurtriers, de violence de part et d'autre… Il est impératif que les deux parties fassent preuve de la plus grande retenue, notamment en ce qui concerne les attaques contre des civils. » *(S/PV.4474, p.3)*

Le Royaume du Maroc continue de nourrir l'espoir, en dépit des circonstances difficiles que nous traversons, que soit mis un terme à la violence dans la région. Il est d'autre part fermement convaincu que la paix est la seule option viable. Elle doit se fonder sur le retrait israélien des territoires palestiniens occupés, la création d'un État palestinien avec Al Qods pour capitale, la restitution des hauteurs du Golan à la Syrie et ce qui reste des territoires occupés au Liban, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : À nouveau, nous sommes réunis dans cette salle, comme nous l'avons été tant de fois déjà, pour débattre de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Comme d'autres, nous sommes heureux de vous voir présider cette importante séance du Conseil de sécurité.

La détérioration de la situation en Palestine menace à présent de réduire à néant tous les efforts déployés au cours des deux décennies passées pour apporter la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Avec le déraillement du processus de paix et l'escalade effrénée de la violence, jamais dans l'histoire de la crise palestinienne, la situation n'a été aussi fragile et la nécessité d'agir, aussi cruciale.

Cela fait largement plus d'un demi-siècle que nous débattons dans cette salle de la question de la Palestine. C'est l'un des deux différends à l'ordre du jour du Conseil de sécurité restés sans solution – l'autre étant la question du Cachemire – différends qui mettent en jeu la destinée de peuples et leur droit inaliénable à l'autodétermination, et ont de graves incidences sur la paix et la sécurité mondiales. Dans les deux cas, il existe des résolutions du Conseil de sécurité fournissant un cadre pour le règlement de ces questions; malheureusement, dans les deux cas, les résolutions restent inappliquées et dorment dans les tiroirs du Conseil de sécurité.

Les résolutions du Conseil de sécurité sur la question de Palestine appellent à la paix au Moyen-Orient sur la base d'un retrait d'Israël des territoires occupés. Or, comme ces résolutions restent inappliquées, la paix continue de nous échapper. L'escalade de la violence continue de manière effrénée. Le peuple palestinien, comme d'autres connaissant des conditions semblables, continue de se voir privé de son droit légitime à l'autodétermination. Pendant que nous attendions que cet organe agisse et mette en oeuvre ses propres résolutions, la situation a continué de se dégrader, quelques lueurs d'espoir qui ont rapidement fait place aux cendres du désespoir. Le Secrétaire général ne pouvait pas exprimer la situation plus éloquemment lorsqu'il a dit que nous « nous rapprochons réellement du bord du gouffre ».

Comme le Secrétaire général, nous estimons que les perspectives sont sombres mais que le cours des événements actuels n'est pas irréversible. Il y a encore des raisons d'espérer. Nous pensons aussi que l'évolution actuelle des événements exige des mesures urgentes. Le Secrétaire général a également exprimé de façon réaliste l'espoir collectif des Membres de l'ONU de voir cette situation déplorable prendre fin en se félicitant du « nouveau mode de pensée et des idées nouvelles et audacieuses » qui semblent s'accréditer face à la dégradation de la situation. Ce nouveau mode de pensée devrait, s'il est pris au sérieux, être de bon augure pour les perspectives de paix au Moyen-Orient. Tous les défis à relever sont autant d'occasions à saisir et les défis exceptionnels appellent des réponses exceptionnelles. Le temps est maintenant venu de clore ce triste chapitre de conflit et de misère et de tourner une nouvelle page – celle de la paix et de la coexistence – sur la base de la justice et de l'équité. Quelle que soit la démarche nouvelle que nous

adopterons, nous n'avons pas besoin d'aller chercher bien au-delà des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui offrent la base fondamentale de la paix dans la région.

La violence ne peut qu'engendrer la violence. Elle ne résout aucun problème. La dégradation actuelle de la situation exige des mesures d'urgence. La communauté internationale doit agir, et agir avec détermination, pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation. Les perspectives de paix au Moyen-Orient resteront sombres si l'on ne cesse pas immédiatement tous les actes de violence, de provocation et de destruction. Il faut relancer le processus de paix, et cela n'est possible que si l'on revient à la situation d'avant septembre 2000. Tous les actes de violence, quels qu'ils soient et quelle qu'en soit l'échelle, sont déplorables et doivent cesser. Les recommandations du rapport Mitchell doivent être appliquées. Il est nécessaire de mettre en place un environnement permettant de garantir la sécurité de tous les civils. Les membres de la communauté internationale, et en particulier les garants du processus de paix, doivent user de leur influence et de leurs bons offices pour assurer le plein respect des accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous savons tous qu'aucune paix durable ne sera possible au Moyen-Orient sans règlement pacifique de la question de Palestine. Et nous savons tous, également, que la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier de son droit à l'autodétermination, et le retrait des forces d'occupation des territoires occupés, ainsi que le démantèlement des colonies de peuplement illégales, sont les ingrédients essentiels d'un règlement de paix. Nous exhortons les parties concernées, en particulier les garants du processus de paix, à oeuvrer à cette fin. Nous demandons également au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses obligations en vertu de la Charte en prenant des mesures d'urgence pour préserver la paix et la sécurité dans la région.

La communauté internationale doit encourager et faciliter un dialogue effectif en vue de sortir de l'impasse dans laquelle est depuis si longtemps prise en otage l'ensemble de la région du Moyen-Orient. L'ONU appuie depuis toujours les luttes légitimes des peuples pour l'autodétermination; elle doit encore le faire cette fois-ci. Il lui incombe d'assumer le rôle de chef de file dans la facilitation de la paix, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. C'est le moins que l'Organisation puisse faire pour justifier le Prix Nobel de la paix qu'elle a partagé récemment avec le Secrétaire général en reconnaissance du mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui est conféré par la Charte.

Le défi actuel nous offre une occasion de nous éloigner du bord du gouffre. Le temps est venu d'engager un dialogue fructueux pour mettre un terme à l'engrenage de la violence et du conflit. Mais on ne doit pas le laisser se perdre dans les méandres de l'obstructionnisme et des manoeuvres dilatoires. Le moment est venu pour la communauté internationale de laisser le Conseil honorer ses obligations juridiques et morales en vertu de la Charte. Ceux qui ont la responsabilité du maintien de la paix internationale doivent agir dès maintenant pour relancer le processus de négociation et raviver les espoirs d'une paix durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Bangladesh. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous applaudissons à la façon dont vous conduisez, Monsieur le Président, les affaires du Conseil en ce mois. Nous louons également la façon dont Maurice s'est acquittée de sa tâche en janvier.

Les événements au Moyen-Orient, qui justifient aujourd'hui notre réunion, font le récit d'une tragédie qui se déroule sous nos yeux. Deux peuples étroitement liés l'un à l'autre sur le plan sociohistorique sont impliqués dans un conflit apparemment insoluble et sanglant alors que le monde observe, impuissant. Le Conseil a été créé pour faire face aux questions qui menacent la sécurité régionale et mondiale. Peu de problèmes méritent aujourd'hui davantage son attention. En se réunissant aujourd'hui sous votre direction, Monsieur le Président, le Conseil s'acquitte de son obligation morale et éthique.

La situation est d'autant plus triste qu'il existe plus que jamais un large accord sur la vision qui est la solution ultime. Elle comprend la création d'un État indépendant distinct appelé Palestine. La fin est donc proche. La question est donc de savoir comment procéder pour y parvenir.

La violence et la terreur ne sont pas les instruments qui feront progresser la réalisation de cette

vision, pas plus que les violations flagrantes et systématiques des Conventions de Genève. Il convient de renoncer à ces méthodes. C'est là un impératif absolu pour que les parties continuent leur progrès vers la paix.

Pour rester sur la voie de la paix, il convient d'éliminer tous les obstacles. Parmi ceux-ci, l'occupation occupe une place centrale. Une fois cette cause du conflit écartée, le chemin de la paix sera grandement facilité. Cela doit s'accompagner d'une réduction de la violence et d'un renforcement du sentiment de sécurité pour les protagonistes. Les progrès sur ces questions liées doivent être réalisés parallèlement.

La création des colonies est, comme on l'a clairement montré, particulièrement contre-productive. Elle doit cesser immédiatement. L'usage excessif et disproportionné de la force militaire doit cesser. De telles actions ne peuvent que susciter une réponse positive. Comme l'a mentionné le Secrétaire général, les accords Tenet et les propositions Mitchell sont une solution, de même que les autres accords internationaux signés entre les parties concernées. Ceux ci doivent, à l'évidence, se fonder sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité pour créer un État de Palestine dont la capitale serait Jérusalem.

La nouvelle réflexion qui émane des dirigeants saoudiens nous encourage fortement. Le Prince héritier Abdullah mérite d'être loué pour avoir lancé des idées nouvelles qui méritent d'être étayées et prises en considération. Le fait qu'il en soit ainsi nous encourage.

Il conviendra de déterminer une instance appropriée pour discuter de ces initiatives. En décembre, lors de l'Assemblée générale, ma délégation avait suggéré la tenue de discussions continues entre les dirigeants palestiniens et israéliens avec la participation des Présidents de tous les organes de l'ONU – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, et aussi le Secrétaire général – jusqu'à ce que l'on obtienne des résultats. Cela impliquerait la participation du système des Nations Unies tout entier en lui permettant de considérer la question de manière globale. C'est peut-être la seule manière de progresser.

Cela demandera des efforts sérieux et conjoints pour instaurer la tranquillité dans la région où sont nées les trois grandes religions : l'islam, le christianisme et le judaïsme. Ces trois religions sont unies par leurs exhortations à la paix. Leurs fidèles leur doivent de répondre à ce message d'harmonie. Un effort collectif pourrait conduire à réaliser l'aspiration, pour les musulmans, les juifs et les chrétiens, de commencer à coexister dans la félicité en Palestine et en Israël – la terre qui a autrefois donné l'espoir à l'humanité. Le Bangladesh pense que cet objectif est réalisable si l'on fait preuve du courage politique nécessaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous faire part des félicitations de ma délégation pour l'excellente manière avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois en cours. Nous sommes doublement satisfaits, car vous représentez un pays qui est uni à Cuba par des liens d'amitié et de fraternité étroits.

La convocation de cette séance est pleinement justifiée. Au cours de ces derniers jours, l'escalade de la violence dans la région a atteint des niveaux extrêmement dangereux. Les forces israéliennes ont redoublé leurs actions contre la population palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les attaques les plus récentes menées avec des missiles depuis des navires de guerre, des avions, des hélicoptères et des chars ont provoqué la mort de dizaines de Palestiniens et blessé de nombreux autres. Les attaques israéliennes visent même les installations qui servent de siège à l'Autorité nationale palestinienne. Les forces israéliennes ont assiégé le Président Arafat à Ramallah et l'ont encerclé avec des chars, ce qui donne lieu à une situation totalement inacceptable qui équivaut de fait à une assignation à résidence et doit cesser immédiatement.

Des employés de l'Organisation des Nations Unies ont également été blessés récemment à la suite des attaques israéliennes et des bureaux et installations des Nations Unies, ou directement liés à l'Organisation, notamment des écoles, ont été endommagés.

Tout ceci se produit jour après jour. Le Conseil continue d'éluder ouvertement ses responsabilités. Il observe passivement une situation qui a un impact

direct sur la paix et la sécurité internationales. Cet organe n'a même pas été en mesure de mettre sur pied une force de protection ou un autre mécanisme impartial similaire chargé de protéger la population palestinienne innocente, d'obtenir un cessez-le-feu et de surveiller la situation sur le terrain.

Le veto No 24 des États-Unis à un projet de résolution sur la question palestinienne, dont nous avons tous été témoins le 14 décembre, a empêché une fois de plus le Conseil de sécurité de s'acquitter des fonctions que lui a confiées la Charte des Nations Unies.

La paralysie du Conseil à l'égard de la question palestinienne se manifeste non seulement lorsqu'il n'approuve pas des résolutions urgentes, mais aussi lorsqu'il n'agit pas pour assurer le respect des résolutions qui ont déjà été adoptées.

Une paix juste et durable ne sera possible que lorsque Israël respectera toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) de cet organe, et ses obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Les États-Unis doivent immédiatement interrompre l'appui financier ainsi que l'aide militaire qu'ils fournissent à Israël à des fins de guerre, lesquels sont autant de preuves de leur complicité avec Israël, et qui comprend des avions, des hélicoptères et des missiles, qui sont utilisés contre des civils. Le Conseil doit aussi condamner le terrorisme d'État israélien s'il souhaite lutter véritablement contre le terrorisme mondial, quelle que soit la manière et l'endroit où il se manifeste.

Cuba estime que la lutte héroïque du peuple palestinien contre les agressions et l'occupation israéliennes est tout à fait légitime et nous sommes solidaires de la résistance et de la révolte exprimées par l'Intifada.

Dans le même temps, Cuba condamne les attentats suicides à la bombe et les autres actes commis contre les civils israéliens, innocentes victimes de la spirale de violence causée par la politique de leur gouvernement. Nous nous opposons également à l'exploitation de ces actes isolés pour remettre en question l'exercice par le peuple palestinien de son droit à la légitime défense et pour justifier les actions, tant sélectives qu'à grande échelle, menées contre le peuple palestinien.

Une fois de plus, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et d'agir sans tarder.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je tiens à signaler aux membres du Conseil que, compte tenu de l'heure tardive, et avec leur assentiment, la séance sera suspendue après l'intervention du prochain orateur, à savoir le représentant du Canada. La séance reprendra demain mercredi 27 février 2002, à 18 heures.

J'invite maintenant le représentant du Canada à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Heinbecker (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens moi aussi à m'associer à tous ceux qui vous ont félicité pour la façon dont vous avez géré le temps du Conseil, et surtout ce soir.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je saisis l'occasion qui m'est offerte de m'exprimer dans ce débat nécessaire et opportun. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour les remarques retentissantes qu'il a faites dans cette enceinte, il y a quelques jours. La détérioration tragique de la situation au Moyen-Orient, et notamment l'augmentation du nombre des victimes civiles chez les deux parties au conflit, renforce notre consternation et notre indignation face au statu quo. Nous ne pouvons pas permettre que cette inertie se perpétue indéfiniment. Nous devons aider les parties à trouver la volonté d'échapper au cercle vicieux de la violence.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dans ce bourbier, les mesures unilatérales visant à accroître la sécurité n'ont réussi en fait qu'à la saper. Le nombre croissant des victimes et l'augmentation des dégâts matériels occasionnés chez les deux parties au conflit doivent cesser.

Le Canada continue d'apporter son soutien à la sécurité, au bien-être et aux droits d'Israël, y compris notamment le droit de vivre en paix avec ses voisins à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Le Canada reconnaît et appuie aussi les aspirations légitimes du peuple palestinien à un État viable et indépendant vivant en paix avec ses voisins. Les 17 derniers mois sont une preuve éclatante que ni les Israéliens ni les Palestiniens ne vont être en mesure

de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues tant que les deux parties ne pourront le faire. Nous croyons fermement qu'une sécurité véritable et durable pour les deux parties ne peut être réalisée qu'en passant par la table de négociations.

Le Canada exhorte les parties à mettre un terme à la violence et à reprendre le processus politique, qui nécessite de toute urgence de nouvelles énergies et de nouveaux efforts. Nous nous félicitons des idées émises par l'Arabie saoudite au cours de ces derniers jours, idées qui pourraient montrer la voie d'une solution fondée sur les résolutions cardinales 242 (1967) et 338 (1973). Toute proposition sérieuse mérite notre bienveillance et notre examen approfondi.

Parallèlement, la fin de la violence reste notre principale priorité. Les recommandations Mitchell et les propositions Tenet ont depuis quelque temps proposé des formules allant dans ce sens. Le courage et le sens du compromis sont nécessaires de part et d'autre si nous voulons que la paix soit instaurée et si nous voulons que les acquis si durement remportés par les artisans de la paix antérieurs ne soient pas totalement gaspillés. Il appartient aux parties d'explorer toutes les possibilités de mettre fin à la violence et de reprendre les négociations, et il nous incombe à tous ici de faire preuve de détermination pour exercer notre influence, individuelle et collective, afin d'aider les parties à s'aider elles-mêmes à retrouver la voie menant à la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : La séance est suspendue. Elle reprendra demain, mercredi 27 février, à 18 heures.

La séance est suspendue à 21 h 45.